C.R.I.C. N° 80 (2005-2006)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 99 (2005-2006)

Séance publique de Commission *

**Commission de l'Economie, de l'Emploi,
du Commerce extérieur et de la Formation**

Mardi 21 février 2006

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 4

Questions orales 4

Question orale de Mme Colicis, sur «les chèques-formation langues et l'actualisation de la convention sectorielle entre le non-marchand et la Région wallonne», à Mme Arena, Ministre de la Formation

Orateurs : M. le Président, Mme Colicis, Mme Arena, Ministre de la Formation 4

Question orale de M. Crucke, sur «les centres de compétence en Wallonie», à Mme Arena, Ministre de la Formation

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, Mme Arena, Ministre de la Formation 5

Question orale de Mme Lissens, sur «les statistiques et données socio-économiques de la région de Huy-Waremme», à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, et à Mme Arena, Ministre de la Formation

Orateurs : M. le Président, Mme Lissens, Mme Arena, Ministre de la Formation ... 7

Question orale de Mme Dethier-Neumann, sur «le dispositif des clauses sociales de formation dans les marchés publics», à Mme Arena, Ministre de la Formation

Orateurs : M. le Président, Mme Dethier-Neumann, Mme Arena, Ministre de la Formation 9

Interpellations 11

Interpellation de M. Walry, sur «l'état de l'économie wallonne», à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur

Orateurs : M. le Président, M. Walry, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, Mme Cornet 11

Interpellation de M. Petitjean, sur «le Grand Prix de Francorchamps – Un accord fou», à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, et à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur

Interpellation de M. Jeholet, sur «le dossier Francorchamps», à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur

Orateurs : M. le Président, M. Petitjean, MM. Jeholet, Wesphael, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 16

Organisation des travaux 24

Questions orales (Suite) 24

Question orale de M. Stoffels, sur «l'ouverture totale du marché du travail aux ressortissants des pays de l'Est, membres de l'Union européenne», à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 25

Question orale de M. Stoffels, sur «le peu d'utilisation des titres-services en Région wallonne», à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 27

Question orale de M. Jeholet, sur «la représentation syndicale dans les PME», à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur

Orateurs : M. le Président, M. Jeholet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 29

Question orale de M. Crucke, sur «la création du Team *Wallonie-Espoirs», à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur*

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 32

Question orale de Mme Simonis, sur «le plan stratégique transversal d'inclusion sociale», à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur

Orateurs : M. le Président, Mme Simonis, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 33

Question orale de M. Jeholet, sur «le rôle de «Wallonie-Développements»», à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur

Orateurs : M. le Président, M. Jeholet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 35

Liste des abréviations courantes 38

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA FORMATION

Présidence de M. Jean-Charles Luperto, Président.

La séance est ouverte à 9 heures.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE Mme COLICIS À Mme ARENA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR «LES CHÈQUES-FORMATION LANGUES ET L'ACTUALISATION DE LA CONVENTION SECTORIELLE ENTRE LE NON-MARCHAND ET LA RÉGION WALLONNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Colicis à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «les chèques-formation langues et l'actualisation de la convention sectorielle entre le non-marchand et la Région wallonne».

La parole est à Mme Colicis pour poser sa question.

Mme Colicis (PS). – Madame la Ministre, permettez-moi de vous interroger sur le nouveau dispositif des chèques-formation langues qui est l'une des trois mesures prioritaires du plan langues pour cette année 2006.

Comme vous le savez, ces chèques-formation langues sont calqués sur le même dispositif que les chèques-formation et sont émis uniquement à l'attention des PME de moins de 250 employés et des indépendants.

Or, depuis leur lancement le 14 janvier dernier, pour ne citer qu'un exemple, la cellule chèques-formation du Forem de Charleroi enregistre quotidiennement de nombreuses demandes d'asbl qui voudraient pouvoir bénéficier de ces chèques-formation langues et qui malheureusement s'en voient refuser l'accès. On sait aussi que depuis le 2 avril 2004, le Gouvernement flamand a étendu l'accès aux chèques-formation au secteur non marchand à condition que les asbl disposent d'un numéro d'affiliation à l'ONSS.

Dans un courrier du 9 janvier dernier, l'Union francophone des entreprises non marchandes regrettant cette discrimination, vous interpellait en ce sens pour réclamer l'accès aux chèques-formation et par cette occasion, l'accès aux chèques langues pour le non marchand. Votre réponse expliquait en substance que, comme 60 % des travailleurs du secteur sont subsidiés via les APE, le secteur non marchand n'a pas accès à ce dispositif afin d'éviter tout risque de double subventionnement.

Madame la Ministre, je suis sensible à l'argument budgétaire et je peux vous comprendre. D'un autre côté, quand on sait toute l'importance du tissu associatif en Wallonie déjà fortement ébranlé ces derniers temps, ne serait-il pas opportun d'intégrer la demande du secteur non marchand dans la partie «formation continue» de la Convention sectorielle qui lie lesdits secteurs à la Région wallonne et qui, semble-t-il, devrait faire l'objet d'une actualisation très prochainement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Arena.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Je ne vais pas reprendre les explications que j'ai déjà données, car nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises, notamment en ce qui concerne les emplois subsidiés au niveau du non-marchand et du développement économique dans le cadre du plan Marshall. Il est vrai que les entreprises wallonnes sont très axées soit, sur l'exportation, soit sur un partenaire commercial important qui est la Flandre. La connaissance des langues, par rapport à ces entreprises dans le cadre de leur développement économique, est primordiale.

Le secteur non-marchand est essentiellement axé, lorsqu'on parle des associations, sur une offre qui est beaucoup plus locale. Je ne dis pas qu'il faut discriminer les travailleurs et ne pas leur donner accès à la formation langues – et je vais y revenir – mais en tout cas, dans le cadre du plan Marshall qui était et est toujours essentiellement axé sur les développements socio-économiques de la Wallonie, je pense qu'il n'est pas opportun d'élargir le dispositif au secteur non marchand dans la mesure où l'approche de celui-ci est très locale et où la connaissance de la langue autre que le français par rapport à l'activité de ce secteur est beaucoup moins justifiée. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas travailler avec les travailleurs du secteur non marchand en matière de compétences.

Comme vous le disiez, un certain nombre d'actions ont été réalisées. Tout d'abord, le Forem organise des formations à la carte en ce qui concerne les travailleurs dont ceux du secteur non marchand.

Le Forem a également – et vous l'avez cité – une convention particulière avec le secteur du non-marchand dans laquelle, en fonction des besoins du secteur, les actions de formation sont réalisées. S'il s'avérait que l'activité langue est une activité prioritaire dans le secteur du non-marchand, on pourrait traduire la priorité du secteur par la mise en place d'actions spécifiques.

Je m'interdis le fait de m'immiscer dans la convention en tant que telle dans la mesure où c'est vraiment la priorité sectorielle qui est déclinée par rapport à l'offre de formation du Forem en partenariat avec les autres.

Vous savez que la promotion sociale est aussi un acteur dans le cadre de formation du secteur non-marchand. Donc, si le secteur professionnel estime que les langues constituent une priorité, ce serait bien entendu traduit dans la convention et offert par le Forem et l'ensemble des partenaires. C'est à eux de formuler leurs priorités et je sais qu'ils ont pas mal de priorités identifiées à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme Colicis.

Mme Colicis (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

QUESTION ORALE
DE M. CRUCKE À Mme ARENA,
MINISTRE DE LA FORMATION,
SUR
«LES CENTRES DE COMPÉTENCE
EN WALLONIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «les centres de compétence en Wallonie».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Ministre, vous vous en souviendrez, il y a quelques jours à peine, je vous questionnais sur les statistiques socio-économiques du Hainaut occidental. Vous aviez été très clair : il n'y a pas de place pour deux structures de même objet, sur le même espace. Il y a le Carrefour-Formation qui existe et, l'initiative du Choq, même si elle est heureuse, est un peu identique. On peut ne pas être d'accord là-dessus mais, je pense qu'il y a là un complément.

En outre, en ce qui concerne les centres de compétences, vous disiez qu'aucun nouveau centre de compétences n'était prévu car, s'il y a bien une chose abhorrée dans ce Gouvernement, c'est le sous-localisme. Il n'est donc pas question qu'il y ait des avantages purement subjectifs pour l'un ou l'autre dans la localisation.

Je ne savais pas que ma question ferait rebondir aussi vite certains au sein du Forem puisque j'ai, suite à cela, eu des informations qui me font poser d'autres questions, notamment par rapport aux métiers de la construction et aux métiers du *design*. En Wallonie, il existe deux centres de compétences consacrés aux métiers de la construction. On les appelle les «ConstruForm». *A priori*, il s'agit d'une excellente initiative, surtout lorsqu'on voit les pénuries d'emplois qu'il y a eu et le travail au noir qui sévit. Je me suis donc dit que l'initiative est intéressante, mais, j'apprends que le secteur privé se serait détaché du projet et que le centre de formation professionnelle de la construction n'en ferait plus partie. Ma question est : pourquoi ? Qu'est-ce qui fait que le privé s'en est retiré ? Quelle est l'étendue du désastre et du problème visés par le privé ? Quelles sont exactement les initiatives que vous avez prises pour le faire revenir ? Si le privé n'en fait pas partie, on peut effectivement être inquiet quant aux nécessités que le privé décrit lui-même comme étant urgentes dans la construction.

Par ailleurs, j'ai entendu dire, contrairement à ce que vous m'aviez dit, qu'un nouveau centre de compétences verrait le jour à Péronnes-lez-Binche, tout près de chez vous. Confirmez-vous cette information ? Quelles sont les formations qui y seront proposées et quels sont les partenaires qui y seront associés ? Enfin, par rapport à la localisation, je sais que Binche a évidemment d'énormes qualités sur le plan culturel, que c'est une ancienne région où le textile a eu ses heures de gloire mais, pourquoi avez-vous choisi Binche plutôt qu'une autre ville ? Comment justifier ce choix ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Arena.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Monsieur le Député, ne vous inquiétez pas, je vais vous apporter la réponse. D'autre part, ce n'est pas un nouveau projet, c'est un projet qui a été décidé lors d'une précédente législature. Je reconnais en outre le travail de qualité qui a été accompli par M. Foret. Concernant le Choq, comme je le disais la fois dernière, l'objectif n'était pas de mettre en question le travail du Choq, que du contraire, je trouve que ce sont des forces vives locales qui s'intéressent au développement local et on ne peut que se réjouir d'une initiative telle que celle-là. J'apprécie toutes les initiatives qui sont de

nature à réunir autour de la table l'ensemble des interlocuteurs socio-économiques pour que la Région se porte mieux.

Le Choq, comme vous l'avez dit, a proposé une «Maison de l'information». Nous lui avons répondu qu'il existe déjà un Carrefour-Formation en Hainaut occidental qui permet de répondre à cette attente. Ne créons donc pas de nouvelles structures, mais répondons peut-être à l'initiative du Choq en valorisant ce Carrefour-Formation qui devrait mieux fonctionner. Nous sommes en outre ouverts à toutes les propositions émanant des différents interlocuteurs sociaux qui seraient de nature à faire en sorte qu'un outil tel que celui-là fonctionne mieux et réponde mieux aux attentes. Dès lors, plutôt que créer une nouvelle structure, j'ai tendance à vouloir améliorer celle qui existe pour la rendre plus efficace. Je suis tout à fait à l'écoute des demandes du Choq en la matière.

Concernant le Fonds de formation de la construction – FFC –, c'est vrai qu'il a décidé de ne pas participer directement aux formations de l'asbl ConstruForm, non pas parce qu'il ne s'intéresse pas à la formation, mais parce qu'il a décidé d'une autre stratégie d'investissement.

Ainsi, le FFC nous a dit qu'il ne souhaitait plus intervenir directement financièrement dans le fonctionnement de la structure de l'asbl, mais souhaite au contraire étendre son implication de manière plus large à l'ensemble des centres de compétences actifs dans l'une ou l'autre branche d'activité du secteur de la construction, en plus de ConstruForm. Donc, plutôt que d'avoir un investissement massif dans un des centres, il a préféré répartir son investissement dans plusieurs centres, par rapport à des crédits d'heures disponibles. Par exemple, le fonds de formation à la construction est très intéressé par le centre d'information à l'environnement et il va donc lui payer des heures de formation. Il n'est pas membre fondateur, mais s'y intéresse.

Le FFC est aussi intéressé par les métiers du secteur de la peinture industrielle. Par exemple, à Strépy, il y a le centre CDC Pigments, qui a été créé par le secteur Agoria, et le Fonds de formation de la construction s'y intéresse dans la mesure où tout ce qui est pigments et peinture industrielle touche à leur secteur. Il en va de même en ce qui concerne le centre «Wallonie-Bois» à Libramont et le «Polygone de l'eau» à Verviers.

Vous savez que les Fonds de formation à la construction, comme tous les fonds de formation, sont gérés paritairement et définissent leur stratégie d'intervention en fonction du retour par rapport à leurs travailleurs. Qu'est-il plus intéressant de faire pour les travailleurs de la construction ? Est-il plus intéressant d'aller vers un seul centre ou de diffuser vers l'ensemble des centres ? Manifestement le FFC a décidé d'aller vers l'ensemble des centres.

D'autre part, la collaboration entre le Forem et le FFC se matérialise depuis 1997 par des conventions d'une durée de quatre ans dont la reconduction 2005-2009 est en cours de finalisation, et prévoit, par exemple, une implication forte des partenaires publics et sectoriels dans la mise en place de la lutte contre les pénuries. Ce n'est donc pas un désinvestissement du FFC, au contraire, c'est vraiment une stratégie d'investissement différente par rapport aux différents centres de formation.

En ce qui concerne le centre *design*, comme je le disais, ce n'est pas un nouveau projet. Le Gouvernement de la Région wallonne a approuvé, en date du 12 décembre 2002, l'octroi d'une subvention à l'IFAPME à concurrence de 4.444.500 euros en vue de la création d'un centre de compétences dédié initialement aux métiers d'art et de l'artisanat. Ce projet a évolué vers le projet du centre de compétences aux métiers de *design* et de l'innovation. Le montant permettra à l'IFAPME d'acquérir en copropriété dans l'ancien Lavoir-triage de Péronnes-lez-Binche, une surface de 3.600 m^2 nécessaire au fonctionnement du centre de compétences. Par ailleurs, un financement complémentaire de 1,5 million d'euros a été octroyé par le Gouvernement wallon en date du 29 avril 2004 pour couvrir, d'une part, des équipements immobiliers à hauteur de 300.000 euros et, d'autre part, les équipements pédagogiques à hauteur de 1,2 million d'euros.

Le projet est aujourd'hui inscrit dans la priorité de PST 2 du Contrat d'avenir pour la Wallonie. Tenant compte des travaux de rénovation en cours, le centre devrait être opérationnel d'ici septembre 2008. Le pourquoi du Lavoir-triage, je l'ai dit tout à l'heure, c'est vraiment l'utilisation d'une friche industrielle.

Lors de la précédente législature, le dossier avait été inscrit pour un montant de 80 millions de francs belges afin de détruire le bâtiment et, entre-temps, le Fédéral a été intéressé par l'utilisation de celui-ci parce qu'il devait aussi investir sur des nouveaux lieux d'archives et, plutôt que d'aller mobiliser des espaces vierges sur lesquels il fallait construire quelque chose, la décision a été prise – et c'était MM. Reynders et Daems qui s'en occupaient – d'utiliser les parties les plus ingrates du bâtiment dans la mesure où les archives n'ont pas besoin de lieux particulièrement visibles, éclairés et autres. Quand on connaît le bâtiment, les parties ingrates, ce sont les parties «silo» du bâtiment. Je le connais bien parce qu'il n'est pas très loin de chez moi, effectivement. Les parties «silo» du bâtiment sont utilisées par les archives. C'est très intéressant dans la mesure où on a

réussi à ne plus investir les 80 millions pour démolir mais à les réinvestir pour améliorer le bâtiment. Les archives utilisent donc un tiers du bâtiment. Un partenariat privé utilise l'autre tiers du bâtiment et, l'action formation utilise le troisième tiers du bâtiment. Par ce Choix, il ne s'agissait pas d'un sous-localisme particulier, mais au contraire, il s'agissait de mieux utiliser les deniers publics et l'espace wallon. Je dois avouer que le partenariat Fédéral, privé, et Région, était de nature à améliorer l'utilisation des deniers publics. D'autre part, en matière de *design*, il existe – et j'en suis ravie car j'ai toujours défendu la plus-value *design* par rapport à notre industrie – un programme de développement au sein de la coupole *design* de Liège.

La formation, quant à elle, se situe dans la région du Centre. Nous sommes en train – et vous savez qu'il y a eu une manifestation très intéressante au MAC's au Grand-Hornu sur le *design*, dans le cadre des 175/25 – de voir si, avec le MAC's, il n'est pas possible de lancer une biennale du *design*, un peu comme cela se passe à Courtrai, et faire une partie du côté flamand et l'autre du côté francophone. L'expérience du MAC's a été très intéressante et je trouve qu'en termes de musée des Arts contemporains, travailler sur la problématique du *design*, est tout à fait logique. Ce n'est donc pas du sous-localisme non plus. On est donc en train de réfléchir à cela car former des designers, c'est bien, créer des entreprises, c'est encore mieux, mais leur donner la visibilité, je trouve que ce sont les derniers créneaux qui manquent en matière de *design* au niveau de la Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je vous remercie Madame la Ministre pour votre réponse. En ce qui concerne le Choq et Tournai, j'ai compris que vous persistez et que vous signez. Le Carrefour-Formation est là, il peut être amélioré – c'est le message que vous faites passer –, et que toutes les idées dans ce sens sont les bienvenues, mais il n'est pas question de créer une Maison de la formation.

Je suis un peu plus circonspect concernant le FFC parce que, lorsqu'on lit les brochures du Forem – et elles sont très récentes – je vous assure que le FFC a été repris comme partenaire à part entière de Construform. Je comprends que la FFC a comme stratégie d'investir dans plusieurs centres de compétences, notamment, ceux de l'environnement, de la peinture et du bois, mais là, on est totalement dans les métiers de la construction. Je reste donc perplexe par rapport à votre explication.

Pour ce qui est de Péronnes-lez-Binche, je retiens qu'il n'y a pas de sous-localisme mais vous ne m'empêcherez pas de penser qu'il y a quand même eu un *lobbying* car des friches industrielles, vous savez, il y en a beaucoup en Wallonie et surtout dans la Province du Hainaut. Vous avez choisi la friche industrielle de Péronnes-lez-Binche. Je pense que vous avez bien fait votre travail de localisation. On ne pourra pas vous le reprocher, en tout cas, à Binche. Ceci dit, j'aurais préféré que vous me donniez une explication plus générale. Tant mieux pour Binche, ce sera peut-être Sambreville la prochaine fois.

QUESTION ORALE DE Mme LISSENS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, ET À Mme ARENA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR «LES STATISTIQUES ET DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION DE HUY-WAREMME»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lissens à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, et à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «les statistiques et données socio-économiques de la région de Huy-Waremme».

La parole est à Mme Lissens pour poser sa question.

Mme Lissens (MR). – Madame la Ministre, dans le cadre de sa mission de gestion et de diffusion de l'information relative au marché de l'emploi et de la formation, le Forem a édité en décembre denier un état des lieux socio-économique de chacune des directions régionales du Forem.

Je souhaiterais revenir ici sur la situation plus particulière de l'emploi dans la région de Huy-Waremme.

En matière d'emploi, l'arrondissement se situe dans la bonne moyenne, mais qu'on ne se méprenne évidemment pas car il reste encore de nombreux demandeurs d'emploi et certains secteurs d'activités doivent être renforcés. On constate que de nombreux secteurs sont touchés par une pénurie de travailleurs : les mécaniciens, les soudeurs, les métiers de la construction, les instituteurs primaires. L'étude signale en outre qu'il y a trop peu de centres de formation dans l'arrondissement.

Ne trouvez-vous pas que cette situation pourrait être problématique ? Ne faudrait-il pas construire de nouveaux centres de formation pour répondre à ces pénuries ou renforcer le partenariat avec le secteur privé qui pourrait prendre en charge les formations ?

L'analyse des chiffres montre que, par rapport à la moyenne wallonne, l'arrondissement compte un grand nombre d'indépendants : 12.569 au total. Des actions pourraient donc être menées afin de renforcer le goût d'entreprendre des demandeurs d'emplois. Lors d'une de vos précédentes interventions, vous avez souligné l'importance du partenariat entre le Forem et l'IFAPME dans ce domaine. Celui-ci ne devrait-il pas être approfondi ?

Enfin, la direction régionale du Forem de Huy ne dispose pas encore de plate-forme «Carrefour Emploi Formation». Ces dernières ont pour objectif de mettre à la disposition de tous une équipe de conseillers tant en matière d'emploi que de formation. Ne serait-il pas dès lors utile de créer ce type de plate-forme au Forem de Huy dans un souci justement de renforcer la lutte contre le chômage ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Arena qui répondra en son nom et au nom de M. le Ministre Marcourt.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Dans le cadre du plan Marshall, les choses sont en marche quant à l'analyse des pénuries.

Il y a en outre un plan macro qui est établi au niveau du Forem et qui définit quels sont les secteurs qui, de manière structurelle, sont en pénurie. Peu importe la région dans laquelle on se trouve, il y a vraiment des métiers qui, de manière récurrente, sont effectivement en pénurie.

Ensuite, il y a un travail micro qui est réalisé sous-région par sous-région avec les directions générales du Forem où, de manière sous-régionale, il y a des contacts directs avec les entreprises de la région qui identifient quels sont les besoins d'emploi de ces entreprises, mais aussi, en contrepartie, l'analyse de la main-d'œuvre locale pour connaître la distance entre la compétence de la main-d'œuvre locale et les demandes de l'entreprise. L'objectif est de répondre aux besoins et d'actionner les activités de formation en lien direct avec l'inadéquation entre la main-d'œuvre locale et les besoins des entreprises.

C'est donc vraiment un dispositif qui, aujourd'hui, est mis en place au Forem en partenariat avec la presse et ce, afin de faire connaître ces pénuries aux citoyens.

Il y a donc un dispositif qui est mis en marche dans le cadre du plan Marshall pour répondre de manière très précise à ce problème de pénurie.

Y a-t-il suffisamment de centres de formation à Huy-Waremme ? C'est un peu la même question que pour le Hainaut occidental mais, quelque part, Mme Lissens est plus exigeante parce que, dans la région de Huy-Waremme, on vient quand même d'installer un centre Épicuris, et ce, à la différence du Hainaut occidental qui n'en a pas. Je reviendrai sur cette question. Encore une fois, l'objectif n'est pas de rentrer dans une logique sous-régionale, mais dans une logique sectorielle. Vous avez dit effectivement qu'il y avait une représentation importante des petites et moyennes entreprises, voire des indépendants sur cette région. Comment répond on à cela ? Je vais y venir.

Concernant le renforcement du goût d'entreprendre et la création d'activités en général, le Ministre Marcourt et moi-même, soutenons, comme vous, une série d'actions telles que «Créawal», les «Starter's Days», le concours «*Entreprize*», ou encore, les minis entreprises. Toutes ces initiatives et actions sont accessibles et fréquentées par des habitants de l'arrondissement de Huy-Waremme. Par ailleurs, il faut souligner qu'une couveuse d'entreprises – Créajob – est active dans cette région, à Waremme en particulier, et accompagne de nombreux porteurs de projet. De plus, les maisons de l'emploi de Waremme et de Wanze travaillent en partenariat avec les ADL et avec les couveuses précitées. La maison de l'emploi qui s'ouvrira à Hannut prochainement s'engagera dans la même voie. Vous voyez donc que la région n'est pas oubliée en matière d'emploi et de formation.

Vous soulignez l'absence d'un Carrefour Emploi-Formation sur le territoire de la direction régionale du Forem de Huy. C'est à la fois exact et inexact. Ainsi sont actifs, à Huy, tant un espace Ressources-Emplois qu'un Carrefour-Formation. L'objectif est de rassembler ces deux structures en un même espace, le Carrefour Emploi-Formation. Ce rapprochement se réalise progressivement en fonction des moyens budgétaires alloués au Forem. C'est ainsi que fonctionnent déjà aujourd'hui six carrefours Emploi-Formation, soit ceux de Liège, Charleroi, Mons, Arlon, Verviers et Nivelles. Sept autres sont prévus dont celui de Huy. Donc, il y a vraiment le rapprochement des deux structures existantes.

Toutefois, en attendant – et c'est notamment le cas à Huy –, des synergies se mettent en place entre les deux structures existantes : une même identité visuelle, des réunions de coordination, une harmonisation des heures d'ouverture, un échange de personnel, un élargissement des services offerts… On est donc déjà dans la logique du rapprochement des deux structures pour que, au moment où on les fusionnera, ce ne soit pas une fusion artificielle, mais bien une fusion où les gens ont déjà pris l'habitude de travailler ensemble.

Enfin, concernant le partenariat Forem-IFAPME que vous suggérez d'approfondir en matière de sou-

tien à la création d'activités, il est à noter que cet organisme recrute actuellement, pour l'ensemble de la Région wallonne, sept conseillers supplémentaires qui seront affectés à l'axe «créer son activité» des différents Carrefours Emploi-Formation. L'un d'entre eux sera affecté à Huy. Il y a donc bien un travail d'investissement sur la région.

En complément à ce que M. Marcourt disait et, concernant votre question sur la nécessité de créer des centres de formation dans l'arrondissement de Huy-Waremme, je vous rappelle que l'implantation récente du centre de compétences Épicuris, la présence d'un centre de formation traditionnel de Forem-Formation à Huy et des opérateurs de formations préqualifiantes – EFT-OISP – où on connaît une réelle intensification de l'offre de formation avec les opérateurs sont bien entendu présents dans la région de Huy. Ce n'est pas du tout une région qui est désertée par les opérateurs de formation, au contraire. Je rappelle également la proximité de l'offre de formation liégeoise avec la présence de quatre centres de compétences, Technifutur, AutoForm, ConstruForm et le Forem-Formation logistique, également importants et accessibles aux travailleurs et demandeurs d'emploi de la région de Huy-Waremme.

Concernant le partenariat Forem-IFAPME, outre l'aspect collaboration dans l'axe création d'activités dont j'ai déjà parlé, le Forem et l'IFAPME viennent de conclure des conventions de partenariat en ce qui concerne l'apprentissage des langues et dans le dispositif de lutte contre les pénuries en matière de réponse pour les besoins spécifiques de formation – exemples : bouchers, carrossiers, et autres –, sans oublier la participation conjointe du Forem, de l'IFAPME et de l'enseignement de promotion sociale au dispositif de validation des compétences.

Je pense donc que la région de Huy-Waremme est une région dans laquelle beaucoup de choses se passent en matière d'emploi et de formation.

M. le Président. – La parole est à Mme Lissens.

Mme Lissens (MR). – Je me réjouis qu'une plateforme Carrefour Emploi-Formation va être mise sur pied. Je pense que c'est très important. Vous avez parlé d'un partenariat avec la presse. Il est bien clair que s'il y a des pénuries dans certains domaines – et il y en a, c'est établi – la population et les citoyens intéressés doivent le savoir. Il n'est pas possible de postuler certains emplois si on ne sait pas qu'il y a pénurie.

Par contre, ce n'est évidemment pas moi qui dis qu'il y a trop peu de centres de formation dans l'arrondissement, c'est une étude qui le révèle, étude qui vient de sortir et qui est faite par le Forem. Je me suis donc basée sur celle-ci pour faire mon intervention. J'imagine donc qu'il y a des choses à mettre en place pour essayer de pallier à ces insuffisances. Je ne fais que relater une étude qui vient de sortir.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Arena.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Je rappelle toujours, ici, au Parlement, que le Forem est un organisme parastatal de type B, cela veut dire qu'il est géré par un Comité de gestion. Il a donc des lignes directrices – d'ailleurs la note d'orientation est en train d'être réalisée avec le Ministre Marcourt et moi-même – mais, qu'en matière d'implantation et de réponse aux besoins, c'est par le biais du Comité de gestion qui est, en outre, paritaire – organisations patronales et syndicales – que les choses se passent. Donc, si, à un moment donné, il s'avérait qu'une région n'était pas couverte en matière de formation et par rapport à un besoin identifié par l'opérateur lui-même, c'est au Comité de gestion à affecter ces moyens et ces réponses aux régions en question. Donc, nous n'intervenons pas dans la désignation des régions dans lesquelles il faut implanter des centres. C'est bien au sein du Comité de gestion du Forem, géré paritairement, que les choses se passent. Donc, si demain, il s'avérait qu'il y avait un effort particulier à réaliser dans cette région, manifestement décidé par une étude approuvée par les partenaires sociaux, ce n'est pas moi qui m'opposerai à l'implantation d'un quelconque centre dans le cadre des moyens budgétaires disponibles au sein du Forem, dans une région ou dans une autre, qu'il s'agisse de Huy ou qu'il s'agisse du Hainaut occidental.

M. le Président. – La parole est à Mme Lissens.

Mme Lissens (MR). – Je ne peux qu'encourager Mme la Ministre à donner les impulsions nécessaires à ce Comité de gestion pour que soient créés les centres de formation dont la région a besoin.

QUESTION ORALE
DE Mme DETHIER-NEUMANN À Mme ARENA,
MINISTRE DE LA FORMATION,
SUR
«LE DISPOSITIF DES CLAUSES SOCIALES
DE FORMATION DANS LES MARCHÉS PUBLICS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «le dispositif des clauses sociales de formation dans les marchés publics».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Madame la Ministre, en 1996, le Gouvernement wallon a lancé une phase expérimentale d'intégration d'une clause sociale dans les marchés publics de travaux. Les modalités de cette expérience ont été consacrées, dans un accord du Gouvernement wallon du 3 juin 1999.

L'objectif de cette clause sociale est de favoriser l'insertion professionnelle de jeunes – chômeurs, minimexés, demandeurs d'emploi – par le biais d'une formation au Forem puis en entreprise – stage limité à la durée du marché – mais aussi de créer une réserve de recrutement déjà expérimentée pour les entreprises. Par ailleurs, la rédaction du modèle type de clause sociale pour les marchés pilotes subventionnés facilite la tâche des pouvoirs adjudicateurs et assure une cohérence dans la mise en œuvre des chantiers à clause sociale en Région wallonne.

Ce dispositif est très souple et assure un placement de 60 à 65 % des stagiaires en entreprises.

Madame la Ministre, il nous revient qu'à l'heure actuelle, le Forem semble manquer de moyens pour prospecter des chantiers auprès des pouvoirs adjudicateurs et assurer le travail administratif inhérent au dispositif. Moins d'un mi-temps pour toute la Région wallonne est actuellement consacré à la promotion et au suivi de ce dispositif, ce qui paraît très peu au vu du manque de main-d'œuvre dans le secteur de la construction et au vu de l'efficacité et de la souplesse du dispositif «clause sociale».

Madame la Ministre, quelles seront vos directives à l'égard du Forem, notamment dans le cadre de son prochain contrat de gestion, et envers les pouvoirs adjudicateurs, puisqu'il semble qu'une minorité de pouvoirs adjudicateurs seulement utilise le dispositif et qu'il pourrait être largement promotionné et utilisé ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Arena.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Dès le mois de novembre 2005, le Gouvernement wallon a décidé de développer une phase d'intégration de clauses sociales dans les marchés publics. Le dispositif s'est mis en œuvre avec le secteur de la construction, et c'est vrai qu'il y a eu un accord tripartite. Le secteur de la construction a toujours été très ouvert au partenariat avec le Forem dans les différentes matières de formation et, en particulier, en ce qui concerne les clauses sociales. L'objectif était bien de favoriser la formation et l'insertion des jeunes ne disposant pas d'expérience dans le secteur toujours en manque de main-d'œuvre.

Dans la clause sociale wallonne, c'est le maître d'ouvrage qui décide d'intégrer la clause sociale type dans le marché et de l'annoncer. L'entreprise qui répond au marché, intègre la clause sociale et désigne un tuteur chargé d'encadrer les stagiaires.

Le Forem, quant à lui, a pour mission de déterminer le nombre de stagiaires, de sélectionner, et d'assurer la formation préalable des stagiaires dans le cadre de ce projet et de définir le contenu des formations ainsi que d'assurer le suivi des stagiaires sur les chantiers.

Actuellement, le Forem gère la promotion de ce dispositif – ce qui n'avait pas été prévu au départ – et est à même de répondre aux demandes qui lui sont actuellement faites par les différents pouvoirs adjudicateurs.

Mon intention est d'inviter le Forem à continuer de s'inscrire dans le dispositif d'une part et, envisager une action complémentaire de prospection vis-à-vis des maîtres d'ouvrage publics d'autre part.

Aujourd'hui, le Forem ne nous a pas dit qu'il n'avait pas les moyens de suivre les clauses sociales des différents projets, mais il est vrai que, s'il s'avérait que les projets s'inscrivaient de plus en plus dans une logique de clause sociale, peut-être serait-il opportun d'apprécier comment donner au Forem les capacités d'encadrer ce genre de dispositif.

Lors du lancement de l'initiative, j'avais invité le Forem et l'IFAPME à intégrer des clauses sociales dans leurs différents chantiers, ce qu'ils ont fait à 100 %. Je compte étendre cette mesure à l'ensemble des membres du Gouvernement, ce qui, peut-être, générerait plus de clauses sociales et donc, plus de demandes au niveau du Forem, mais, aujourd'hui, ne mettons pas la charrue avant les bœufs. S'il y a suffisamment de personnes au sein du Forem pour gérer les clauses sociales existantes, il ne faut pas mettre plus de personnes. Par ailleurs, s'il y avait un afflux de clauses sociales – ce que je souhaiterais personnellement – dans ce cas-là, on devrait pouvoir envisager, au sein du Forem, une organisation particulière qui permettrait de suivre correctement les clauses sociales à l'intérieur. Le premier travail que nous avons à faire, c'est d'inciter les marchés publics à inscrire des clauses sociales à l'intérieur des cahiers des charges. En tout cas, en ce qui me concerne, c'est ce que nous avons fait au sein des différents chantiers publics du Forem et de l'IFAPME.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – C'est sur cet aspect que je voulais mettre le doigt, c'est-à-dire, plu-

tôt dans le cadre d'une proactivité. C'est pour cela que ma question s'adressait quelque peu aussi à M. Marcourt. Je suis d'ailleurs assez contente qu'il soit là pour l'entendre et, j'espère qu'elle n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd.

– La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est suspendue à 9 heures 40 minutes.

– La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est reprise à 10 heures 40 minutes.

M. le Président. – Nous abordons à présent les interpellations inscrites à l'ordre du jour.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. WALRY À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «L'ÉTAT DE L'ÉCONOMIE WALLONNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Walry à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «l'état de l'économie wallonne».

La parole est à M. Walry pour développer son interpellation.

M. Walry (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, depuis des temps immémoriaux, j'interroge chaque année le Ministre de l'Économie et il est évident que la question évolue en fonction de l'actualité et de la situation, précisément, de notre économie wallonne, ainsi que sur ses perspectives à court et à moyen terme. Cette année ne fera pas exception, car plus que jamais, la création d'entreprises et d'activités est au cœur de la mobilisation autour du projet wallon et ce, tant de la part du politique que du monde économique et social.

Il y a quelques mois, on se souvient que différents économistes étaient montés au créneau afin de clouer au pilori tous les efforts entrepris par les derniers Gouvernements qui se sont succédé. Depuis lors, les plans stratégiques transversaux et la concrétisation du plan Marshall ont confirmé la volonté de tous à fédérer leurs efforts pour atteindre une série d'objectifs clairs en termes de PIB, d'emplois et d'attractivité.

Si on examine les dernières données disponibles au sujet des différents indicateurs économiques, se dresse un large portrait, bien que contrasté, de la situation wallonne.

Sur cette base, quelques tendances pourraient être dégagées, ce qui motive mon intervention.

D'abord, j'aborderai une des préoccupations majeures de notre population, à savoir, l'emploi.

En décembre 2005, notre Région comptait 269.000 demandeurs d'emploi inoccupés. Le taux de demandes d'emploi avoisinait les 19 %. Il faut savoir que la population wallonne s'est accrue de 2 % entre 1996 et 2004. Cette augmentation entraîne donc celle de la population active, ce qui m'apparaît être un facteur qu'il convient d'intégrer à l'analyse de ces différents chiffres.

Comme le dit la directrice du Forem-Conseil de Liège, ce n'est pas parce qu'il y a moins d'emplois, qu'il y a plus de chômeurs, mais parce que de plus en plus de personnes arrivent aussi sur le marché. Qu'en est-il donc exactement, Monsieur le Ministre ?

Ce constat est également confirmé au niveau national. Si 40.000 emplois ont été créés en 2005 dans notre pays, le taux de chômage, lui, a encore augmenté, passant de 8,8 contre 8,4, un an plus tôt. Si 40.000 emplois ont été créés, selon la Banque nationale, ceux-ci sont insuffisants pour compenser l'arrivée de nouvelles personnes sur le marché de l'emploi. En outre, le profil de l'emploi en Wallonie est – on le sait – contrasté d'une sous-région à l'autre. Ainsi, entre 1999 et 2002, certaines régions ont connu un taux de croissance de l'emploi salarié jusqu'à deux fois supérieur par rapport au reste de la Wallonie. Ainsi en a-t-il été de Huy, plus 6 % ; de Mouscron, plus 6,7 % ; de Tournai, plus 7,1 % et surtout de Nivelles, plus 9,4 %. La Wallonie, dans son ensemble, connaissant une hausse de 4,2 %.

À ce sujet et contrairement aux idées reçues, j'aimerais rappeler les différences qui existent également au sein de la province du Brabant wallon, souvent citée parmi les plus privilégiées et ce qui est d'ailleurs le cas surtout pour le centre du Brabant wallon.

J'aimerais m'attarder brièvement sur un problème connu, mais récemment remis en lumière par la fédération des CPAS. Je veux parler des pièges à l'emploi. Dans certains cas précis, on constate le faible différentiel qui peut exister entre la situation financière d'une personne ayant des revenus de substitution et la situation financière de cette même personne si elle bénéficiait d'un travail pas ou peu qualifié. Bien souvent, on évoque comme solution à ce problème une diminution des avantages sociaux de ceux qui en ont besoin pour vivre afin de les inciter à chercher plus activement un emploi. Ce qui évidemment ne correspond pas à nos valeurs. Pourtant, il convient aussi et surtout de s'interroger sur la pertinence de parvenir plutôt à relever le niveau des salaires minimums.

Pour beaucoup de demandeurs d'emploi, trop peu d'offres sont disponibles. Dans certaines sous-régions, on compte même, en moyenne, 100 personnes demandeuses pour une seule offre d'emploi disponible.

Il faut donc inlassablement répéter la nécessité de créer de l'activité économique pour élargir l'offre d'emplois. À ce titre, il est toujours éclairant de se pencher sur les chiffres de création d'entreprises. Entre 1999 et 2004, notre taux brut de création d'entreprises est pratiquement équivalent à celui de la Flandre, contrairement à ce que certains laissent entendre.

Ce qui est plus préoccupant, mais cela est valable pour l'ensemble de la Belgique, c'est que, selon l'étude récente menée conjointement par les chercheurs de l'Université de Liège et ceux de la Vlerick School de Gand, on constate le faible taux d'implication des Belges dans un projet de création d'entreprises. En effet, seuls près de 4 % de la population active en Belgique sont impliqués dans un projet de création d'une nouvelle activité ou ont participé à un tel projet au cours des 42 derniers mois.

Cela ne peut que nous interpeller et renforcer notre volonté de promouvoir l'esprit d'entreprendre de nos talents qui existent réellement.

Je précise d'ailleurs que la Wallonie n'est pas la cause de ce retard, la Flandre se situant exactement au même niveau à ce sujet, 3,6 % pour la Wallonie, 3,7 % pour la Flandre.

Certains analystes pensent que cet esprit d'entreprendre se façonne dès l'enseignement fondamental et doit se poursuivre tout au long du cursus. Il s'agirait donc d'une synergie qui doit être recherchée entre, d'une part, la Région et, d'autre part, la Communauté.

Quelles pistes pouvez-vous explorer en la matière ?

En 2004, les exportations wallonnes se sont accrues de 7,5 %, profitant du redressement entamé par l'économie mondiale. Elle était relativement bien ventilée entre l'Union européenne et le reste du monde.

Nos marchés privilégiés sont depuis longtemps ceux de nos voisins immédiats ; la France, les Pays-Bas ou l'Allemagne. Cette tendance à la proximité se confirme-t-elle ? Quelles sont les perspectives d'élargissement de ces marchés privilégiés quand on sait les difficultés de la France ou l'Allemagne pour rencontrer, dans l'absolu, par exemple, aujourd'hui, en 2006, les critères Maastricht ?

Les marchés extra-européens sur lesquels les entreprises wallonnes sont présentes régulièrement sont ceux du continent américain ou Nord africain. Il serait éclairant de connaître la tendance de ces dernières années en ce qui concerne les pays émergents, plus particulièrement la Chine et l'Inde, difficiles à pénétrer, mais évidemment potentiellement particulièrement intéressants, voire véritablement essentiels. C'est peut-être l'enjeu crucial pour demain d'ailleurs.

Dispose-t-on, Monsieur le Ministre, d'analyses fines à ce sujet ?

Selon l'analyse de la Banque nationale, notre pays, comme la plupart des pays européens, perdrait toutefois des parts de marché. Le Gouverneur de la BNB plaide pour un renforcement de la compétitivité au sens large du terme. La dernière partie de sa phrase est importante car il ne fait pas seulement allusion à la modération salariale, mais aussi – et cela, c'est important – à une augmentation des dépenses en investissement, en formation et en innovation. C'est ce que M. Philippe Busquin clame depuis très longtemps également. Je ne peux que le rejoindre dans ce constat.

Deux indicateurs majeurs servent toujours de référence pour l'élaboration de nos budgets. Ils sont considérés comme pertinents afin d'estimer la qualité des perspectives économiques à court et moyen termes.

Tout d'abord, la croissance. Un taux de croissance de 2,2 % du revenu national brut a ainsi été estimé pour la confection du budget 2006. Pour 2005, et selon les derniers chiffres de la Banque nationale, il devrait s'établir à 1,5 %, légèrement meilleur que les estimations antérieures. Notons au passage que la croissance allemande a stagné et que la française n'a guère fait mieux, + 0,2 % au cours de l'année 2005, ce qui est une véritable catastrophe pour un pays aussi développé que la France. On cite d'ailleurs souvent le seuil de 2,5 % comme étant une référence pour la création significative d'emplois supplémentaires.

Cette affirmation doit bien entendu être affinée, notamment par la comparaison de nos performances en regard de celle d'autres entités ou d'autres pays.

Après la croissance, il faut évidemment se pencher sur un autre facteur essentiel : l'inflation. Celle-ci étant estimée à 2,9 %, soit un peu plus que le taux de croissance, les tensions sur les marchés des produits énergétiques, principalement celui du pétrole, ne sont pas étrangères à cette augmentation. Rappelons qu'elle était de 1,9 % en 2004.

La liaison de ces deux indices n'étant pas sans influence sur le développement économique, et donc sur la mise en œuvre des politiques économiques, j'aimerais, Monsieur le Ministre, connaître les dernières perspectives estimées pour ces indicateurs en votre possession.

Je ne m'étendrai pas, Monsieur le Ministre, davantage sur ces constats. Nous pourrions, en effet, ici, citer maints chiffres à l'envi, sans parvenir toutefois à appréhender de manière exhaustive la problématique économique de notre Wallonie.

L'exemple récent du manifeste rédigé par une partie du monde économique flamand est parlant à ce sujet. En effet, une analyse plus poussée, plus nuancée, démontre que la Flandre ne gagnerait pas nécessairement à long terme sur le plan économique si elle se séparait de la Wallonie et de Bruxelles. La Flandre est en outre également dépendante de la conjoncture économique de certains secteurs, comme l'automobile dont le poids n'est pas négligeable pour sa structure économique, comme l'a été la sidérurgie antérieurement et encore un peu maintenant pour la Wallonie.

Les collaborations interrégionales sont plutôt à privilégier car elles peuvent être fructueuses, comme en témoigne la coopération en cours entre le Port d'Anvers et le Port de Liège.

Dès lors, plus que les constats, ce sont les perspectives qui nous intéressent. Si l'économie n'est évidemment pas une science exacte, elle offre néanmoins des indices importants de l'avenir de notre redressement, voire de notre prospérité à court et à moyen terme.

Dans son dernier rapport, la BNB épinglait deux défis structurels pour l'avenir : le vieillissement de la population qui met à mal le financement de la sécurité sociale – comme chacun le sait – et la concurrence grandissante des pays émergents. L'exemple d'une brûlante actualité du groupe Mittal nous le rappelle évidemment.

Pour répondre à ces défis, à bien d'autres – faible taux d'emploi – nous devons démultiplier nos efforts. Dès lors, j'aimerais – si vous le permettez – entendre la vision du Gouvernement et la vôtre sur l'état présent ainsi que sur les perspectives d'évolution de notre économie pour aujourd'hui et pour demain.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, je pense que la Wallonie est à un point d'inflexion.

Bien que le processus de divergence par rapport à la moyenne européenne se soit réduit au cours des dernières années, il est nécessaire de dynamiser la croissance économique wallonne afin de générer des différentiels de croissance significatifs par rapport à l'Union européenne et de permettre la création d'un maximum d'emplois.

L'économie belge, comme les autres pays de la zone euro, a subi à la fin de l'année 2004 et au début de 2005 le contrecoup de la flambée des prix des matières premières, en particulier des produits pétroliers, et de l'appréciation sensible de l'euro par rapport aux autres monnaies en concurrence. Cela permet de donner certains éléments de la moins bonne performance de l'économie belge en 2005, avec un taux de croissance de seulement 1,5 %.

Pour 2006, les principaux organismes publics et privés d'analyses conjoncturelles prévoient un taux de croissance du produit intérieur brut de 2 % avec une inflation de 2,2 %. La dernière prévision conjoncturelle de l'Institut wallon de la statistique prévoit un taux de croissance pour la Wallonie à 2,1 %. Si on compare par rapport aux prévisions, les prévisions wallonnes sont légèrement – 0,1 % – plus favorables pour 2006 par rapport à la moyenne belge et de 0,6 % par rapport à 2005.

Comme vous l'avez constaté, notre taux de chômage atteint des niveaux toujours inacceptables. Cependant, l'emploi salarié en Wallonie a augmenté de 9 % entre 1996 et 2002, soit une croissance de 9,9 % dans le secteur privé et de 7,1 % dans le secteur public.

Depuis 1997 le rythme de progression de l'emploi privé est comparable en Wallonie et en Flandre.

La création d'activités est une condition nécessaire à la création d'emplois, mais, comme vous le soulignez à juste titre, il ne suffit pas de créer des emplois pour réduire le chômage. L'évolution de la population, et principalement d'ailleurs de la population active, joue un rôle essentiel.

Le retard économique de la Wallonie s'explique par la faiblesse de la valeur ajoutée produite par le secteur marchand privé. En Wallonie, le secteur privé compte, en 2003, pour 58 % de la valeur ajoutée totale alors qu'il représente 71 % en Région flamande. Pour remédier à cela, la Wallonie a besoin de plus d'entreprises, de plus grandes entreprises, d'entreprises en expansion, mais aussi d'ouvriers, d'employés et de cadres formés adéquatement aux besoins de leur marché.

Au cours de la période 1996-2004, il s'est créé annuellement entre 3.900 et 5.400 sociétés commerciales en Wallonie, soit un taux annuel de création brut de 6,8 %.

Sur la même période, le taux net de création d'entreprises se situe entre 1,9 % et 4,1 %.

Après avoir connu un sommet en 2000 – 4,1 % –, le taux de création net s'est dégradé progressivement au cours des dernières années pour atteindre 1,9 % en 2002. Fin 2003, on constate un redressement du taux de création net des entreprises : 2,8 %. Celui-ci s'affaiblit en 2004 : 2,1 %.

Un des objectifs majeurs du plan Marshall vise à dynamiser la création d'entreprises et leur développement.

Une des politiques envisagées vise à stimuler l'esprit d'entreprendre, notamment auprès des jeunes. Actuellement, des initiatives sont menées par différents opérateurs dans les écoles : les mini-entreprises dans l'enseignement secondaire et supérieur, le développement de clubs d'étudiants entrepreneurs dans l'enseignement supérieur de type court et de type long, l'organisation des rencontres entre jeunes et professionnels pilotés par l'ICHEC, le développement par l'Union des classes moyennes et l'Union wallonne des entreprises d'un programme de visites d'entrepreneurs dans les écoles secondaires en Wallonie, l'organisation de manifestations de sensibilisation telles que Génération entreprendre, le Starter's Day ou encore différents salons faisant place aux jeunes et à la dimension entrepreneuriale.

Dans le même esprit que la réforme de l'animation économique, je souhaite mieux coordonner les actions de sensibilisation auprès des jeunes. Le décret-programme qui sera débattu en séance publique cette semaine prévoit la constitution d'une agence chargée d'agir comme outil opérationnel de la Région afin de coordonner et de mettre en œuvre le programme pluriannuel de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et à la création d'entreprises. Il s'agit bien sûr de l'Agence de stimulation économique. Les objectifs sous-tendus seront :

– d'éviter les doubles emplois et la redondance entre les actions ;

– d'améliorer les performances en remettant un avis sur la pertinence et la qualité des actions.

La Fondation Free a été désignée comme l'interlocuteur de référence de l'Agence de stimulation économique. Quatre missions lui ont été assignées :

– une réflexion sur les initiatives à susciter ;

– l'élaboration d'un programme coordonné avec les différents acteurs de la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre ;

– le développement d'indicateurs permettant d'évaluer les résultats de ces programmes d'action ;

– la communication des initiatives auprès du monde scolaire et académique.

La Fondation Free joue un rôle de réflexion, de coordination et de conseil. Cette réflexion est établie en étroite collaboration avec la Communauté française via deux Comités de pilotage. Le premier est un Comité de pilotage «enseignement secondaire» composé de représentants des trois principaux réseaux d'enseignement et un Comité de pilotage «enseignement supérieur» composé de représentants de toutes les universités et hautes écoles de la Communauté française.

Un autre axe important du plan Marshall consiste à favoriser nos entreprises de manière à leur permettre de conquérir de nouveaux marchés à l'international.

Selon les dernières statistiques publiées par la Banque nationale, les exportations wallonnes ont atteint 17,4 milliards d'euros au cours du premier semestre 2005, ce qui constitue, pour le commerce extérieur wallon, un record absolu en termes de valeurs semestrielles exportées.

Si nous comparons ces chiffres à ceux de 2004, cela représente une progression qui me paraît importante puisqu'elle atteint 14,8 %, soit le taux de croissance le plus élevé depuis le premier semestre 2000 où le montant de croissance était de 21,9 %.

Le rythme d'accroissement de nos échanges extérieurs est d'ailleurs en constante accélération depuis une année, passant de 7,4 % au deuxième semestre 2004 à 14,8 % au second semestre 2005.

Nous constatons donc que, malgré la flambée des prix pétroliers ainsi que l'appréciation de l'euro – dont nous parlions, il y a un instant –, les exportations wallonnes poursuivent avec vigueur le redressement amorcé au printemps 2004.

La bonne tenue de notre commerce extérieur permet à la Wallonie d'afficher la meilleure performance à l'exportation parmi tous les pays de l'Union européenne des 15 au premier semestre 2005.

De janvier à juin, la croissance d'exportation se situe au-dessus de la moyenne de l'Union européenne qui était de 5,2 % et plus rapide que celle des régions qui composent notre panier de comparaisons habituelles, soit, la Flandre, 9,9 % de croissance ; les Pays-Bas, 9,9 % de croissance ; l'Allemagne 5,5 % de croissance et la France, 3,4 % de croissance.

L'analyse plus affinée de cette statistique montre que l'évolution des exportations wallonnes au cours des six premiers mois 2005 est, pour la première fois depuis cinq ans, distinctement plus dynamique au sein de l'Union européenne des 15 – plus 17,5 % –, que sur les marchés extérieurs aux 15 – plus 4 %.

La vitalité de nos échanges avec nos partenaires au sein de l'Union européenne des 15 s'explique principalement par l'essor remarquable des ventes wallonnes – plus 24,2 % – dans les quatre états limitrophes de la Wallonie que sont la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Dans le sillage de l'année 2004, les ventes wallonnes continuent à croître à une allure très soutenue au premier semestre 2005 dans l'ensemble de l'Union européenne des 15, ce qui représente la meilleure performance de nos exportateurs sur les marchés de l'Union européenne des 15 depuis le premier semestre 2000.

Les échanges sont particulièrement vigoureux avec nos pays limitrophes, surtout la France où les exportations wallonnes réalisent une poussée spectaculaire de 40,7 %.

Par rapport à votre interrogation sur les perspectives d'élargissement de ces marchés privilégiés, notons que, parmi les pays d'Europe centrale et orientale, ce qu'on appelle les PECO, ceux qui ont adhéré à l'Union européenne en mai 2004, constituent de loin la zone vers laquelle les exportations wallonnes sont les plus dynamiques de janvier à juin 2005.

Nos ventes vers l'ensemble des pays adhérents ont connu un véritable coup d'accélérateur au premier semestre 2005, tel que l'attestent les résultats suivants :

– Pologne, + 29,2 % ;

– République tchèque, + 25,7 ;

– Hongrie, + 24,3 ;

– Slovaquie, + 23,8 ;

– Slovénie, + 61,5 ;

– Estonie, + 79,5 ;

– Lettonie, + 29,7 ;

– Lituanie, + 25,8.

L'excellente prestation de nos exportations sur le marché polonais permet désormais à la Pologne de devenir notre 9ème partenaire commercial, juste derrière l'Espagne.

Ailleurs, en Europe centrale et orientale, notre commerce extérieur évolue également de manière très positive en Bulgarie : 34,6 % de majoration et en Roumanie : 22 %. Ils sont, comme vous le savez, les deux pays candidats à la prochaine vague d'adhésion.

Nous pouvons également remarquer que la progression est intéressante en Ukraine : 21 %, et en Russie : 13,3 %.

Quant à notre commerce extérieur, avec les régions hors Europe, il présente des résultats contrastés par marché. Les exportations des entreprises wallonnes au premier semestre 2005 progressent fortement en Asie centrale : 29,5 % ; en Europe centrale et orientale 23,3 % ; en Afrique du Nord 13,3 % ; en Afrique subsaharienne 12,3 % alors qu'elles se redressent en Extrême-Orient : + 4,1 % après une année 2004 orientée à la baisse : - 2,5 %.

En revanche, nous devons constater que les ventes de la Wallonie reculent dans la région Océanie : - 16 %, en Amérique latine : - 15 %, au Proche et au Moyen Orient : - 5,4 %.

En ce qui concerne la tendance de ces derniers mois pour ce qui concerne les pays émergents, nos meilleurs résultats à l'exportation en Asie, au cours des six premiers mois 2005, sont réalisés en Extrême - Orient : 4,1 % en dépit du recul de nos ventes en Chine : - 9 %, ce qui constitue de loin le marché le plus dynamique de la région.

La diminution de notre commerce extérieur avec la Chine au premier semestre 2005 confirme la détérioration affectant les exportations sur ce marché depuis 2003 où la croissance est pourtant nettement au rendez-vous. En revanche, nos ventes enregistrent des avancées significatives. En Corée du Sud, 73,1 % de majoration, notre deuxième client dans cette zone ; en Indonésie, + 40 % ; Singapour, + 27,9 % et la progression est plus faible au Japon : 1,4 % et en Inde : 1,9 %.

En ce qui concerne le marché indien, la faible progression pour le premier semestre 2005 est appuyée par la progression plus importante remarquée en 2004 où les exportations avaient là été majorées de 58,43 %. Il y a donc probablement un effet d'anticipation, mais nous continuons à croître.

On le voit, si nous considérons tant les chiffres généraux que les tendances géographiques des statistiques des exportations wallonnes, l'année 2005 s'affirme clairement comme une année de reprise, étant donné les perspectives plus favorables en termes de taux de croissance économique. Je pense dès lors que l'économie wallonne pourra profiter des aides du plan Marshall pour encore s'améliorer.

M. le Président. – La parole est à M. Walry.

M. Walry (PS). – Je trouve vraiment que c'est un débat essentiel pour la Wallonie et je remercie M. le Ministre d'avoir apporté tant d'éléments de réponse à ma question.

J'aimerais, pour ne pas prendre trop de temps, en style télégraphique, faire deux ou trois remarques car je vois que vous devez encore au moins répondre à une douzaine de questions, Monsieur le Ministre, et l'heure avance fortement.

Je n'avais pas relevé l'impact de l'appréciation sensible de l'euro sur l'économie. Je me trompe peut-être, mais il est évident que plus l'euro est fort, plus on a des difficultés à capter les pays environnants. Mais, d'un autre côté, plus l'euro est fort, plus l'énergie coûte moins cher. Donc, je pensais qu'il y avait là une espèce de compensation naturelle. Je ne sais pas où il y a le plus et où il y a le moins.

Depuis 2000, on n'a plus réellement connu dans notre pays une grande croissance. À cette époque, je me souviens, on atteignait presque 4 % de croissance, c'était paradisiaque et on croyait un peu surfer pendant quelques années sur ces espérances-là. Malheureusement, on a dû déchanter très vite et, malgré cette désillusion par rapport à la récession, on parvient à faire jeu égal et même un peu mieux dans certains

secteurs que la Flandre. Donc, tout n'est pas aussi morose qu'on ne veut bien le dire.

Par ailleurs, ne pensez-vous pas que la panne de croissance en Allemagne et en France va peser de trop dans les prochaines années, en tout cas dans les prochains mois, sur le nombre et la quantité de nos exportations ? Il me semble que, par rapport à cette situation, diversifier nos exportations, notamment vers les grands géants émergents qui risquent de devenir, dans un quart de siècle, les maîtres du monde, c'est aussi important que de se tourner vers les pays de l'Est qui offriront énormément de possibilités demain.

En tout cas, ce qui est absolument nécessaire, c'est de faire encore mieux en recherche, en recherche appliquée, en innovation et en développement parce que c'est là que la qualité de nos cerveaux va évidemment nous permettre d'exporter davantage. Plus la qualité et plus le créneau de nos produits seront grands et diversifiés, plus nous aurons des chances de bien nous comporter et de voir nos exportations se développer.

Je pense essentiel, Monsieur le Ministre, qu' «apprendre à apprendre», c'était le slogan dans nos écoles et c'est vrai mais, aujourd'hui, il me semble qu'«apprendre à entreprendre», c'est aussi nécessaire. Le rôle de l'école est essentiel et peut-être plus encore demain qu'aujourd'hui.

Depuis très longtemps, on insiste sur le fait qu'il faut simplifier administrativement toutes les démarches nécessaires pour ceux qui veulent créer leurs entreprises. Je pense qu'il y a eu de la bonne volonté et pas seulement car cela s'est traduit sur le terrain. Je ne ferai pas de la politique politicienne…

Mme Cornet (MR). – Chose que vous ne faites jamais.

M. Walry (PS). – Je n'ai de leçon à donner à personne et en plus, je voulais être gentil avec le prédécesseur du Ministre et c'est à ce moment-là que vous m'interrompez.

Le meilleur chiffre, c'était l'an 2000, Madame Cornet. Je ne veux pas non plus avoir la prétention de vouloir vous donner une leçon d'économie.

Mme Cornet (MR). – Tout ce que vous dites est connu depuis dix ans.

M. le Président. – Monsieur Walry, poursuivez. Si on ne parlait jamais de ce qu'on ne connaît pas, il y aurait moins de questions.

M. Walry (PS). – Et vous seriez muette du début jusqu'à la fin, Madame Cornet.

Mme Cornet (MR). – Arrêtez de donner des leçons.

M. Walry (PS). – Je ne donne aucune leçon, mais vous m'interrompez. Je réinsiste sur la nécessité impérieuse pour la Wallonie d'avoir plus de simplification administrative. Le prédécesseur de M. Marcourt a essayé de faire ce qu'il a pu dans ce secteur-là aussi. C'est ce que je voulais dire quand vous m'avez interrompu. M. Marcourt continue et, une œuvre n'est jamais terminée. Non seulement – et c'est ce que je voulais dire – il y a une nécessité impérative de diminuer les tracasseries administratives, mais il faut aussi de l'encouragement. Je connais des jeunes qui veulent créer leur petite entreprise et qui ne le font pas parce que, précisément, c'est encore trop compliqué et parce que, hélas, Monsieur le Ministre, il faut bien le reconnaître, toutes les personnes qui travaillent dans l'administration wallonne, malgré tous les messages que vous faites passer, ne sont pas à la hauteur de votre volonté. On décourage parfois, ici et là – mais ce n'est pas la règle générale – plus qu'on ne booste celui qui veut réellement entreprendre. Je trouve qu'il faut faire la chasse à ces gens qui n'ont pas leur place dans ce secteur. Les mentalités – c'est ce que je voulais dire – évoluent mais peut-être pas encore suffisamment rapidement.

Enfin, je crois que la morosité doit faire effectivement place à un message d'espoir, vous l'avez dit vous-même. La croissance des exportations, c'est important, même dans un contexte de récession et, elle est bien là. Il est évident que la richesse d'un pays, d'une économie, se mesure à deux facteurs essentiels, l'exportation, d'une part, et la consommation des ménages d'autre part. À ce propos, il est réjouissant de constater que jamais le nombre de réserves, ou de milliards considérés comme «bas de laine» dans notre pays n'a été aussi élevé.

INTERPELLATION
DE M. PETITJEAN À M. DI RUPO,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
ET À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
SUR
«LE GRAND PRIX DE FRANCORCHAMPS –
UN ACCORD FOU»

INTERPELLATION
DE M. JEHOLET À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
SUR
«LE DOSSIER FRANCORCHAMPS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Petitjean à M. Di Rupo, Ministre-Pré-

sident du Gouvernement wallon et à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «le Grand Prix de Francorchamps – un accord fou» et l'interpellation de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «le dossier Francorchamps».

M. Wesphael a demandé à s'inscrire dans le débat.

La parole est à M. Petitjean pour développer son interpellation.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Ministre, il y a quelques mois, M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président de la Région wallonne, et Monsieur Elio Di Rupo, Président du PS, la main sur le cœur, déclaraient : «*Pas un euro public pour le Grand prix de Francorchamps.*».

Aujourd'hui, changement de décor, on va à la caisse avec un engagement des finances wallonnes de plus ou moins 36 millions d'euros, soit près d'un milliard et demi de francs belges.

Avant de vous poser des questions, je voudrais rappeler la position dogmatique du Front National tel qu'énoncée par mon excellent collègue et ami, Charles Pire. Le FN est partisan d'un Grand prix de Francorchamps pour autant que celui-ci n'agresse pas les finances publiques et, par conséquent, l'ensemble des Wallons.

1,5 milliard de francs belges, c'est cher payé pour seulement deux heures de spectacle et encore avec un bémol, un circuit interdit aux spectateurs à petits revenus.

Mais au-delà de cette position du Front National, il y a un questionnement assez curieusement tu par les médias. Ce questionnement sur la signature d'un contrat avec M. Ecclestone pose de cruels problèmes, à savoir : est-ce réaliste de conclure un contrat avec M. Ecclestone, né en 1930, dont la responsabilité commerciale de la Formule 1 sera remise en cause en 2007 et ce, juste avant la date avancée pour le Grand prix de Francorchamps 2007 ?

Son contrôle absolu de la Formule 1 des accords de Concorde à Paris – accords d'une durée de 10 ans – se termine en effet en juin 2007. Il semblerait que les négociateurs wallons n'ont pas été attentifs à cet élément majeur qui pourrait à tout moment mettre en cause ce que Monsieur le Ministre Daerden a appelé la pérennité du Grand Prix à Francorchamps.

Autre élément : Bernie Ecclestone, qui ne redistribue que 25 % des recettes obtenues des Grands Prix et des divers droits, est menacé par l'organisation d'un championnat parallèle de Formule 1.

Il y a aussi les affirmations de personnes au courant des compétitions automobiles. Ces affirmations sont que la FIA change constamment les règles et que ces changements occasionnent de lourds investissements car les structures de circuit se doivent d'être modifiées. M. Bacquelaine entre dans cette problématique en mettant en doute Francorchamps 2007.

Enfin, il y a dans cette négociation avec Bernie Ecclestone, un aspect moral que le Front national veut mettre en évidence.

Est-il normal, alors que la Wallonie a du mal à se redresser, de devoir verser à Bernie Ecclestone un tel volume d'argent public ?

En quelques années, du statut de sport d'initiés, la Formule 1 est passée à celui de sport spectacle. Les médias paient désormais de lourds tributs à Bernie Ecclestone dont on ne connaît pas objectivement la hauteur.

Enfin, la négociation se fait avec un monsieur dont le domicile fiscal est situé dans le canton de Berne, à Gstaad, en Suisse et ce, hors Union européenne.

Bernie Ecclestone n'appartient pas à la race des bons samaritains. Malgré sa fortune évaluée à 4 milliards de francs suisses et son âge, il est obsédé par une volonté d'amasser toujours et encore plus d'argent sur un sport réservé aux parvenus.

Ne faut-il pas aussi s'attendre à une réaction de l'Union européenne quant à la destination des fonds recueillis alors que, précisément, rien ne va dans l'Union européenne !

En conclusion, Monsieur le Ministre n'avez-vous pas le sentiment que l'argent qui servirait à l'organisation d'un Grand prix de Francorchamps en 2007 et dans le futur pourrait avoir une destination beaucoup plus valorisante pour la Wallonie ?

M. le Président. – Je suis quand même étonné, Monsieur Petitjean, du caractère lacunaire du document écrit qui a été envoyé au Parlement, ce qui n'est pas la règle. Toutefois, je pense que le Ministre n'aura aucune difficulté à répondre sur ce dossier.

M. Petitjean (FN). – M. Wesphael qui a souhaité se joindre à mon interpellation, doit avoir les mêmes problèmes.

M. le Président. – Non, je pense que cela pose réellement une difficulté puisque, quand on interpelle, il est quand même logique que le Ministre puisse préparer la réponse en connaissant le sens de la question. Vous comprendrez que c'est assez lacunaire. Je pense qu'il serait heureux que le Bureau s'en saisisse,

puisqu'il m'est fait part que c'est régulier dans votre chef, ce qui n'empêchera pas, à mon sens, le Ministre d'y répondre.

La parole est à M. Jeholet pour développer son interpellation.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, dans le même ordre d'idée, notre Groupe demandera aussi à la Conférence des présidents de hiérarchiser les interpellations, puisque j'ai déposé une interpellation de deux pages.

Monsieur le Ministre, je ne vais évidemment pas revenir sur l'ensemble de la saga de Francorchamps. Après la Commission Francorchamps, j'ai eu l'occasion de vous interroger à plusieurs reprises, de même que votre collègue, M. Daerden qui s'est en outre montré tout à fait rassurant en me disant qu'il s'occupait des infrastructures. Il m'avait même montré le document qui allait être finalisé. Je me suis alors dit que c'était une question d'heures, mais, il n'en a rien été.

Ma surprise a encore été plus grande le 9 février, quand on a eu la confirmation des instances internationales, suite à une demande, qu'il n'y aurait pas de Grand Prix en 2006. Je ne vais pas revenir sur le gâchis que, pour moi, représente cette annonce, mais je vous interrogeais encore la veille, Monsieur le Ministre, dans cette commission et vous m'aviez dit : «*Chaque jour qui passe voit les chances d'organiser le Grand Prix en 2006 s'amenuiser.*». Ou vous n'étiez pas au courant de la décision qui allait être prise quelques heures auparavant, ou vous n'avez pas souhaité me communiquer cette décision.

Il est vrai que, par rapport aux travaux de la commission, et même s'il n'y avait pas eu un engagement ferme – et il n'y en a toujours pas d'ailleurs – il y avait quand même eu quelques promesses, ou en tout cas, quelques sentiments, quelques déclarations tout à fait optimistes dans le cadre de l'organisation du Grand Prix 2006. Malheureusement, il n'aura pas lieu et on peut évidemment le regretter.

Le lendemain, on a l'impression que le Gouvernement prend le taureau par les cornes et qu'on va nous annoncer qu'il y a un accord, qu'il n'y a pas de problème, qu'il ne faut pas se tracasser, il y aura un Grand Prix en 2007. Ce n'est que reculer pour mieux sauter, mais en attendant, on a une communication sur un volet du dossier des infrastructures.

Je ne refais pas à nouveau l'historique de ce dossier, mais c'est un dossier presque vieux comme le monde. On sait évidemment qu'il y a eu ce sous-financement par rapport à toute une série d'investissements réalisés depuis un certain temps. Il ne faut jeter la pierre à personne, mais en septembre 2004, quand le Grand Prix a eu lieu, qu'on l'a ramené dans le calendrier officiel, on nous a dit qu'il y avait un problème d'infrastructures. Il faut le mettre en conformité et l'homologuer par les instances internationales afin de poursuivre l'organisation du Grand Prix de Formule 1 à Francorchamps. Dès septembre 2004, toute une série de réunions intercabinets ont donc eu lieu et votre Gouvernement a annoncé qu'il fallait 15 millions d'euros pour remettre le circuit aux normes.

J'ai été stupéfait – et je l'ai dit lors de la commission –, lorsque j'ai entendu le Ministre-Président dire qu'il ne savait rien au sujet des infrastructures – tribunes, sièges amovibles, emplacements VIP… On a l'impression qu'on repart à zéro alors qu'il y a eu une communication du Gouvernement par rapport à des investissements de 15 millions d'euros et surtout, sur le fond, on se dit que le dossier est bouclé depuis un certain temps. Il n'en est évidemment rien et le lendemain de l'annonce de la non-organisation du Grand Prix en 2006, M. Daerden nous a présenté un dossier qui serait bouclé par rapport aux infrastructures. Je ne reviens évidemment pas sur le détail de celui-ci, si ce n'est que c'est quand même un investissement à amortir sur 20 ans. Je pense qu'on avait, à l'époque du premier dossier, parlé de 30 ans. Heureusement, ce dossier a été revu à la baisse. En outre – et je pense que M. Bacquelaine l'a dit, ainsi que tous les spécialistes de travaux publics –, il faut agir d'urgence concernant le dossier infrastructures, qu'on ne recommette pas la même erreur d'attendre, car la procédure va être longue, le calendrier aussi. Il y a par ailleurs toute une série de procédures, de permis, d'études d'incidences et autres. Mais là, je pense qu'il ne faut pas tarder si on veut que ces investissements soient réalisés pour 2007.

Je vous interrogeais quant aux procédures et aux infrastructures. Vous me répondrez peut-être que c'est M. Daerden qui est en charge de ce dossier et je le questionnerai évidemment, mais je pense que, quand on parle de transversalité, il peut aussi y avoir une transversalité au sein d'un même Gouvernement.

Concernant maintenant l'accord avec M. Ecclestone, là aussi, on a raconté tout et n'importe quoi. Que n'a-t-on pas critiqué M. Kubla quand il discutait avec M. Ecclestone. On constate en attendant que, si on veut organiser un Grand Prix de Formule 1 en Belgique et à Francorchamps, c'est un personnage, qu'on l'apprécie ou pas – je ne connais pas M. Ecclestone et je n'ai pas de jugement de valeur à porter à son égard – qui est incontournable dans ce dossier.

On a aussi entendu beaucoup de choses par rapport à ce nouvel accord qui porterait sur cinq années, de 2007 jusque 2011, avec une clause de réévaluation après trois ans. Je ne cache pas que je suis un peu

inquiet et je souhaiterais obtenir des précisions par rapport à cela. Une réévaluation, qu'est ce que cela signifie ? Que l'engagement porte sur trois ans et qu'on rediscute avec les mêmes problèmes que nous connaissons aujourd'hui pour une prolongation de deux ans, avec aussi une possibilité que le Gouvernement ou les autorités wallonnes puissent dénoncer le contrat et que M. Ecclestone ou sa société puissent le faire également ? *Quid* de l'engagement avec M. Ecclestone ? Est-ce à titre personnel ou sa société à titre personnel ? Je souhaite encore longue vie à M. Ecclestone, mais quels sont les engagements certains que le Gouvernement a avec la société ou les représentants de M. Ecclestone, que ce soit en Belgique ou ailleurs ?

On a beaucoup parlé d'un Grand Prix à petit prix, ce sont vos collègues du cdH qui ont fait des pirouettes, des girouettes pendant trois mois par rapport à ce dossier. En tout cas, je pense qu'il n'y avait rien de cohérent dans ce qu'ils ont pu dire. Mme Milquet et M. Antoine critiquent systématiquement ce dossier.

On parle de 18 millions d'euros sur trois ans, cela veut-il dire aussi que, pour la suite et les deux ans qui sont réévaluables, il y aura une intervention financière complémentaire ? Comment ces 18 millions d'euros vont-ils être liquidés ? Est-ce en une seule fois ou est-ce année par année ? Est-ce le Gouvernement wallon qui va lui-même intervenir directement avec M. Ecclestone ou la société de M. Ecclestone ?

Il a été dit que s'il s'agissait d'euros le Gouvernement allait trouver des sponsors et que des contacts ont été pris. En attendant, quelles sont les garanties de pouvoir trouver des sponsors ? M. Antoine, votre collègue, cite notamment systématiquement «la Poste» et «.be». On peut citer de telles entreprises, mais je pense qu'elles ne sont pas nécessairement dans une logique d'investir davantage dans le *sponsoring*. Je me réjouirais évidemment si c'était le cas, mais M. Verhofstadt a manifestement été très clair la semaine dernière, suite à une interpellation à la Chambre, en disant qu'il ne reviendrait pas sur la participation du fédéral. Avez-vous des garanties à ce sujet ?

M. Daerden avait déclaré qu'à ce stade, tant que le contrat n'était pas signé, nous ne pouvions pas avoir l'assurance qu'il y aurait un Grand Prix en 2007.

Je souhaite vraiment de tout cœur que ce Grand Prix ait lieu en 2007. Y a-t-il un accord ferme, signé ? Où en est-on ? J'entendais encore ce matin M. Lutgen dire : «*dans les prochains jours*». Cela, je l'ai déjà entendu ici, à la TV, à la radio, de la part des membres du Gouvernement, des dizaines et des centaines de fois.

Je préfère aussi qu'il ne fasse pas trop de déclarations. Il en a fait par rapport à Francorchamps sur un Grand Prix Wallonie-Luxembourg, etc. Il avait vraiment la main dans des négociations très secrètes, mais qui étaient aussi prêtes à se concrétiser avec le Premier Ministre luxembourgeois et on a vu ce qu'il en est advenu. Alors, je peux vous dire que sa crédibilité, quand il parle de Francorchamps, me laisse évidemment tout à fait perplexe.

Par rapport à 2007 – ne revenons pas sur 2006 – essayons d'être volontaristes, positifs et de voir si le Grand Prix va réellement avoir lieu cette année-là et les années suivantes.

Vous le savez, d'autres pays ont la volonté d'organiser un Grand Prix de Formule 1 et de pouvoir intégrer un Grand Prix dans le calendrier officiel. Le Brésil est candidat, notamment, le circuit Nelson Piquet qui est actuellement inutilisé à Rio. Ils ont fait acte de candidature. Valence fait le forcing aussi, différents articles qui montrent qu'ils sont intéressés. Concernant l'Allemagne, on a dit qu'il n'y aurait plus qu'un Grand Prix. Manifestement, les autorités allemandes veulent absolument maintenir deux Grands Prix, le Grand Prix d'Allemagne et le Grand Prix d'Europe. La Grèce s'ajoute aussi à la liste des pays demandeurs que l'on connaît tels que l'Inde, le Mexique, la Russie. Plusieurs inquiétudes demeurent aussi quant à l'avenir. Je pense que, si on réalise des investissements d'un montant de 18 millions d'euros, c'est aussi avec la garantie de pouvoir l'organiser plusieurs années. Or, les négociations sur le nouvel accord Concorde, valable à partir de 2008, entre la FIA et les différents principaux constructeurs : Renault, Honda, Toyota, BMW ou Mercedes, sont des plus tendues.

Monsieur le Ministre, très concrètement, j'aimerais vraiment avoir des réponses à ces différentes questions. Ce dossier n'est pas terminé et ce, tant qu'on n'aura pas la garantie de pouvoir organiser le Grand Prix en 2007 et les années suivantes.

Quelles sont, Monsieur le Ministre, ces garanties ? Ces garanties sont-elles fermes et définitives et, si vous ne les avez pas encore, quand comptez-vous les avoir ? Qui négocie encore actuellement ce dossier avec Bernie Ecclestone ou d'autres instances ?

M. Antoine aussi a déclaré qu'il fallait de la transparence dans ce dossier, qu'on avait agi dans la précipitation. Confirmez-vous, sauf s'il y a vraiment des clauses confidentielles qu'on peut éventuellement gommer, qu'on a accès à la convention, à tous les accords qui vont se négocier ?

Monsieur le Ministre, il y a une étude qui aurait été demandée à l'ULg concernant les conséquences économiques de l'organisation d'un tel Grand Prix et de l'importance d'un outil de développement économique qu'est le circuit de Spa-Francorchamps. Je ne suis pas un adepte de la Formule 1, mais on a le plus

beau circuit du monde, avec une activité importante. Avez-vous déjà les conclusions de cette étude demandée à l'ULg, sinon pour quand seront-elles mises à votre disposition ? Je n'ai pas d'inquiétudes quant aux conséquences et aux effets positifs que cela génère sur l'économie, l'emploi, le tourisme et l'image internationale. Je connais et mesure toutes les retombées positives qu'il faut mettre dans la balance.

En ce qui concerne le remboursement des billets déjà vendus pour 2006, vous savez que c'est le curateur qui décide de cela, mais le fait que les gens ne seraient remboursés qu'à 25 % ou 50 %, serait évidemment un très mauvais signal.

Enfin, Monsieur le Ministre, *quid* des structures ? Qu'il s'agisse de l'intercommunale, de la Société de promotion… les instances vont devoir se réunir bientôt, notamment, en Conseil d'administration. Qu'attend-on d'elles ? Quel est l'avenir de la Société de promotion ? On connaît évidemment le lien qui la lie aujourd'hui avec la Sogepa. Je pense qu'il y a des inquiétudes manifestes par rapport à l'avenir de cette société.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, je pense que la gestion de ce dossier pourrait objectivement s'intituler du nom d'un film célèbre : *«Chronique d'une mort annoncée»*. Ce ne serait pas encore trop grave, me semble-t-il, si, d'aventure, il n'y avait pas un sous-titre à ce film qui s'intitulerait : *«Gabegie budgétaire»*. Je dois bien reconnaître, pour être tout à fait correct, que vous n'en portez pas, vous, la responsabilité, je dois même dire qu'on vous envoie au charbon, gérer un dossier quasi ingérable. Pour cela, vous avez du mérite. Mais ce qui est affolant dans cette affaire, c'est que je n'ai pas le sentiment que vous êtes véritablement soutenu par le Gouvernement, ni par-dessus le marché, par le Ministre qui a, en première ligne, la responsabilité de l'existence ou non d'un Grand Prix, en particulier en ce qui concerne les infrastructures. On ne voit donc plus M. Daerden, il se tait dans toutes les langues et vous, vous prenez vos responsabilités. Je trouve donc cela correct et courageux, mais cela ne change rien au fond de l'affaire.

Par ailleurs, je pense qu'on nous a caché un certain nombre de choses dans ce dossier : d'abord, la gabegie budgétaire, le déficit des Grands Prix de 2004 et de 2005, les infrastructures exigées par les FIA et le contrat sur trois ou cinq ans portant sur une somme de 18 millions d'euros. Je n'ai pas été hypocrite, nous avons toujours dit, en ce qui nous concerne, que nous n'étions pas favorables à un investissement lourd de l'argent public dans ce circuit. On aurait pu effectivement – et nous l'avons proposé – trouver d'autres partenaires, mais je ne reviendrai pas là-dessus pour l'instant.

Mais là où toute la vérité n'a pas été dite, me semble-t-il, c'est sur la question des pénalités. De source relativement sûre, en tout cas proche des milieux organisationnels de la F1, il me revient en effet que vous avez bien payé des pénalités à M. Ecclestone. Rappelez-vous, la première version du contrat qui était pratiquement finalisée, portait sur 18 millions d'euros en *one shot* pour l'organisation de cinq Grands Prix, ce qui revenait en gros à un peu plus de 3 millions d'euros par an, par Grand Prix. Aujourd'hui, on en est objectivement à cette même somme, mais avec une clause de révisabilité après trois ans, c'est-à-dire que le Gouvernement serait probablement appelé, après ces trois ans, à devoir verser des sommes complémentaires pour maintenir le Grand Prix.

Faites donc la différence entre un contrat qui porte sur 18 millions d'euros pour cinq Grands Prix et 18 millions d'euros pour trois Grands Prix. Voilà où, potentiellement, sont passées les pénalités non réclamées sur base du fameux contrat léonin que nous avons tous dénoncé à l'époque.

Aujourd'hui, vous allez nous dire probablement que vous avez quelques apaisements pour l'organisation du Grand Prix 2007. Je voudrais vous entendre à cet égard.

M. Daerden nous a dit en séance publique qu'il détenait un projet magnifique et qu'il allait commencer véritablement à le mettre en œuvre. Je voudrais bien savoir où en est M. Daerden au niveau du calendrier des investissements dans ces infrastructures, pour l'organisation du Grand Prix 2007.

M. le Président. – Monsieur Wesphael, pour ce qui concerne vos réactions quant aux dires de M. le Ministre Daerden, je vous inviterai à le questionner plutôt que le Ministre Marcourt.

M. Wesphael (Écolo). – Oui, mais vous voyez, le problème du saucissonnage de ce dossier et l'absence véritablement de collégialité dans la responsabilité font qu'aujourd'hui, vous avez M. Marcourt qui se mouille et M. Daerden qui se cache. Cela est la vérité. Je m'adresse évidemment au Gouvernement parce que c'est une responsabilité gouvernementale, y compris sur le plan de la responsabilité des deniers publics wallons et donc, il est assez logique que je puisse librement m'exprimer à cet égard.

Voilà, Monsieur le Ministre, les quelques éléments sur lesquels, outre les très nombreuses questions de mon excellent collègue M. Jeholet, je voudrais vous entendre.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt qui répondra au nom du Ministre-Président du Gouvernement wallon et en son nom personnel.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Je ne sais pas comment on doit qualifier la convergence entre M. Jeholet et M. Wesphael.

Je voudrais recadrer la décision du Gouvernement. Que s'est-il passé le 10 février ? Le Gouvernement a décidé d'arrêter de manière précise les investissements réalisés et le prix indicatif, puisque c'est évidemment au moment où les adjudications et les candidats adjudicataires vont déposer leurs offres que le prix définitif sera connu. C'est une évaluation, mais le Gouvernement a fait des évaluations, a arrêté les investissements et a, après tous les contacts qui ont lieu, déterminé les travaux qui doivent être faits.

Que les choses soient claires, ces travaux ne concernent pas exclusivement la Formule 1, ils concernent bien plus largement l'adéquation d'un circuit automobile avec les exigences de la Fédération automobile internationale et des différents organisateurs dont celui de la Formule 1, mais celui-ci n'en est qu'un parmi d'autres.

Ces travaux ont pour objectif de rendre conforme l'infrastructure routière, l'anneau routier, aux exigences actuelles et de répondre au problème d'accueil des écuries qui ne sont plus du tout conformes aux standards actuels, car ils viennent aujourd'hui avec un certain nombre d'équipements et il faut l'*upgrader*.

Je rappelle que les stands, tels que nous les connaissons aujourd'hui à Francorchamps, avaient été construits pour une durée d'un an, il y a de cela quinze ou vingt ans et depuis, on vit dans le provisoire.

Je rappelle aussi que le plan déposé par différentes intercommunales et la Société de promotion était, au départ, d'un montant de plus de 50 millions d'euros d'investissement. Le problème se posait au niveau des investissements, de manière claire : soit nous voulions qu'il n'y ait plus aucune course d'aucun championnat mondial à Francorchamps et alors les investissements n'étaient plus nécessaires ; soit nous voulions maintenir le circuit de Spa-Francorchamps au calendrier avec les différents championnats mondiaux en sport automobile et il fallait faire les investissements.

La Formule 1 n'est qu'un des éléments par rapport à tout cela.

Le 10 février, le Gouvernement a arrêté la liste des différents travaux à réaliser et a estimé ceux-ci à une valeur économique de 17,9 millions d'euros.

Il appartient maintenant aux différentes parties de respecter les normes des législations en matière de permis de bâtir, de telle manière que les travaux puissent être réalisés dans les délais et donc permettre la réalisation du Grand prix en 2007. C'est le point essentiel.

Nous savons tous que même, si nous sommes à un an et demi environ du Grand Prix 2007, les procédures administratives sont longues, il y avait urgence à arrêter ce délai et, depuis lors, mon Collègue, le Ministre Daerden, avec l'Intercommunale de Spa-Francorchamps, la Société de promotion, et les services de Région wallonne, met en place toute la procédure pour dynamiser et faire en sorte d'être présent en temps et en heure.

Il est en charge du dossier, il a la tutelle du MET qui, comme vous le savez, est l'opérateur historique dans ce dossier.

Ensuite, le Gouvernement a décidé le 10 février de donner un mandat aux négociateurs pour ce qui concerne la Région wallonne.

Ce n'est ni la SPCFS, ni l'ISF qui ont les moyens financiers pour régler cette situation. C'est le Gouvernement qui, au moment où les négociations entrent dans une partie décisive, accepte ou refuse, tout le monde a négocié.

Celui-ci est nécessaire après l'épisode malheureux de M. Didier Defourny, il faut repartir sur des bases saines ; et cette volonté est aujourd'hui affichée.

Je ne sais pas quel contrat M. Wesphael a vu, à moins qu'il considère la lecture des journaux, comme étant des contrats. Mais, je n'ai jamais vu de contrat stipulant un montant de 18 millions pour cinq ans ou 18 millions pour trois ans. Pour l'instant, les contrats sont en train d'être rédigés.

Le Gouvernement a donné un mandat et dans sa volonté de transparence, en a d'ailleurs communiqué les grandes lignes, de telle manière à ce que chacun connaisse la situation.

Après cela, il y a eu une ultime négociation entre les parties, c'est-à-dire les représentants de la SPCSF qui avaient été désignés par le Conseil d'administration, les représentants de la FOA, les avocats et les experts des deux parties. Ils ont constaté que, sur base du mandat, on pouvait aboutir à la rédaction d'une convention.

Ce contrat est aujourd'hui rédigé par les avocats. J'attends une première proposition concrète de convention dans les jours qui viennent.

Cela signifie-t-il que nous allons signer la convention ? Non, je suis juriste et je sais que, quand les avocats veulent s'en mêler, ils peuvent rendre complexe les choses limpides.

Je n'ai pas d'*a priori*, je pense qu'il y a un esprit positif, et M. Ecclestone s'est exprimé sur les anten-

nes de télévision pour préciser que les négociations avancent.

Aujourd'hui, ces négociations ne sont pas totalement finalisées. C'est au moment où les deux parties s'engagent en connaissant quels sont leurs droits et leurs obligations, qu'un accord peut être fait.

On est dans une phase qui est aujourd'hui très importante. On a déblayé énormément de choses, il reste encore le problème des taxes communales à résoudre. Nous avons une proposition, mais il faudra quand même un jour parler à l'ensemble des parties intéressées au circuit. J'y reviendrai peut-être dans un moment sur les structures.

Donc, des négociations sont en voie d'achèvement. En ce qui concerne la position de la Région wallonne, elle a été communiquée par voie de presse à l'issue du Gouvernement.

Par contre, il n'y a jamais eu d'accord avec M. Ecclestone pour une durée de cinq ans, sur lequel nous soyons revenus. L'esprit dans lequel nous sommes est très sain : il y a des engagements, la volonté d'avoir une convention qui porte sur cinq années avec ce qu'on appelle une clause de rendez-vous qui a pour but un examen des caractéristiques économiques du contrat au niveau des deux parties. C'est cet état d'esprit qui prévaut. Cela a toujours été le cas.

Vous avez parlé de sponsoring et en effet, nous avons effectivement la volonté de voir dans quelle mesure nous pourrions être aidés par le monde économique belge.

Nous verrons bien. Quand j'ai pris mes fonctions et cela a fait la première page d'un journal, j'ai essayé d'aider M. Defourny en amenant des sponsors. Je pense qu'il y a moyen d'obtenir des sponsors. Nous sommes toujours à la recherche de sponsors, mais je n'ai jamais dit que ce serait l'État fédéral.

En ce qui concerne la transparence, tous les engagements de la Région wallonne seront communiqués. Par contre, il est clair que les conventions et autres demandent le respect de confidentialité entre les parties, mais les engagements de la Région wallonne seront connus et il n'y aura rien de secret.

Au sujet de la vente des billets 2006, M. Defourny, l'a fait alors qu'il connaissait le caractère inéluctable de sa situation, et il a tout de même pris la responsabilité de vendre des tickets.

Ce n'est pas la Région qui a pris la responsabilité de les vendre. Je souhaite personnellement que le curateur recherche des solutions pour désintéresser les acheteurs de billets qui sont des tiers de bonne foi et qui se retrouvent dans une situation juridique. Mais, c'est souvent le cas de tout créancier. Voilà en tout cas la position que je défendrai.

Concernant les structures, j'ai toujours indiqué qu'il fallait d'abord arriver à un accord, faire en sorte d'avoir une convention avec un organisateur qui sécurise le modèle. Il faut tenir compte du fait qu'il a été décidé de scinder l'activité liée au Grand prix entre d'une part l'Intercommunale et d'autre part la Société de promotion.

Même si on peut constater aujourd'hui que des éléments sont positifs, personnellement j'ai un sentiment mitigé dans le fait que cette double compétence ne me paraît pas idéale. Il faut donc réfléchir à améliorer le système.

Mais il faut agir par priorité. D'abord, il faut réaliser des investissements de manière à mettre nos infrastructures aux normes et au niveau de ce qu'un circuit autoroutier doit être au 21ème siècle.

Il est vrai que beaucoup de pays sont demandeurs et si des investisseurs sont prêts à contribuer au sauvetage du circuit qui a un déficit important, ils peuvent venir me trouver, je traiterai leurs dossiers avec le plus grand sérieux.

Le problème du paiement par les pouvoirs publics des infrastructures automobiles existe partout dans le monde.

Notre volonté est d'avoir un contrat dans le temps qui permet de sécuriser les investissements pour une certaine période.

Mais tous les investissements ne dépendent pas uniquement de la Formule 1, je pense qu'il ne faut pas tout miser là-dessus.

Je voudrais en terminer sur le développement économique. On a créé un centre de formation avec le Forem, nous voulons renforcer les liens avec la Faculté technologique d'Aix-la-Chapelle qui est spécialisée dans le secteur automobile. Je pense que lorsque nous serons sortis des difficultés. Il faudra véritablement utiliser et favoriser ce pôle qui sera un facteur de développement économique.

Vous m'avez également interrogé sur l'étude faite par le SIRIEC, elle devrait être terminée au début du mois prochain, à la demande de la SPCSF. J'en demanderai connaissance et bien évidemment si la SPCSF m'en délivre une copie, je ne manquerai pas de revenir devant vous pour en parler.

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Tout d'abord M. le Président, j'ai bien entendu vos recommandations, je tenais à vous signaler que le Front national ne bénéficie pas

comme les autres partis qui composent ce Parlement Wallon de l'aide que vous savez.

M. le Président. – Mais le Front national est soumis aux mêmes règles que l'ensemble des autres Groupes.

M. Petitjean (FN). – Oui, mais tout le monde ne suit pas toujours les mêmes règles non plus.

M. le Président. – Continuez.

M. Petitjean (FN). – À partir du moment où le règlement lui-même n'est pas respecté dans la dotation, il y a là aussi un dérapage.

Mais, pour nous, l'opacité est toujours totale, puisque rien n'est signé. Donc nous espérons que dès qu'un contrat sera signé, le Parlement sera largement informé.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – M. le Ministre, je voudrais faire une remarque par rapport au centre de formation. Je suis cohérent dans le dossier depuis toujours et si je défends Francorchamps et notamment l'organisation d'un grand prix, parce que je suis convaincu de l'importance du pôle de développement économique ou de l'outil de développement économique que représente le circuit de Spa-Francorchamps et pas uniquement pour l'organisation d'un grand prix de Formule 1, mais toutes les conséquences et les retombées positives à l'organisation de ce grand prix sont importantes.

Concernant les infrastructures. Pour l'anecdote, j'entends que vous parlez d'un prix indicatif par rapport aux infrastructures de 17,9 millions d'euros. Tout cela me fait penser au marketing promotionnel.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – C'est une évaluation très sérieuse faite par les ingénieurs du MET et comme vous le savez, ce sont des gens qui sont attentifs à faire de bonnes additions.

M. Jeholet (MR). – Bien évidemment. Mais je prends note que c'est un prix indicatif.

Je vous rejoins totalement sur le fait que les infrastructures ne doivent pas uniquement servir à la Formule 1. Et j'espère qu'on a répondu aux inquiétudes aussi des autres organisateurs qui se sont manifestés dernièrement par rapport à des réticences, à des questionnements, aux projets qui étaient sur la table. Mais j'interrogerai, votre Collègue, M. Daerden pour voir si tous les contacts ont été pris et si les organisateurs d'autres manifestations importantes sont apaisés par rapport aux inquiétudes qu'ils avaient.

J'entends bien que c'est un vieux dossier, le dossier des infrastructures, donc c'est «une pierre dans le jardin» de M. Daerden puisqu'il s'occupe quand même des infrastructures depuis très longtemps. Mais, ce problème aurait pu être pris en compte plus tôt.

Par rapport au contrat, je nourris les mêmes inquiétudes. Je ne suis pas complètement rassuré par votre réponse, même si j'espère qu'on pourra aboutir rapidement. Mais vous le dites vous-même, il faudra encore attendre un temps avant de signer la convention. J'espère que le Parlement sera tenu informé du contenu de ce contrat.

Toutefois, par rapport à ce que vous appelez la clause «de rendez-vous» pour évaluer les retombées économiques, cela peut aller dans les deux sens, à moins que vous me disiez le contraire.

Mais si M. Ecclestone dit qu'il perd beaucoup plus d'argent que prévu dans le cadre de l'organisation des trois premiers grands prix et qu'il vous demande un effort complémentaire à faire, qu'en sera-t-il ?

J'espère en tout cas, même s'il y a des clauses confidentielles, qu'on pourra vraiment débattre et avoir les informations exactes par rapport à ce contrat.

Concernant les structures, je suis d'accord avec vous. Mais, il y a des améliorations à apporter, en termes d'efficacité, de transparence. Je m'inquiète aussi par rapport à la viabilité à court terme de ces structures.

Puisque vous savez, il y a des instances qui vont se réunir, il y a beaucoup d'inquiétudes légitimes et justifiées notamment de la part des administrateurs. Et donc, je suis un peu inquiet par rapport à cela.

La réponse que vous nous avez donnée, ne me convient pas, elle reste aussi floue et aussi vague que ce que j'ai pu lire dans la presse ou entendre à la radio ou à la télévision.

Je prends note aussi que vous n'avez pas investigué dans toute une série de domaines. Je pense que si on veut avancer positivement dans ce dossier, il serait bon de mettre, y compris au sein de votre Gouvernement, Monsieur le Ministre, des électrons libres en veilleuse. Ce sont des électrons qui sont nuisibles depuis un certain temps et encore aujourd'hui.

Quand j'entends les commentaires par rapport à la transparence, au sponsoring, alors que vous, vous êtes plus prudent. Je préfère votre prudence quand vous nous dites : *«Il y a peut-être moyen d'avoir des sponsors, même si ce sera de plus en plus difficile, vu l'image, l'inquiétude, et le flou qui règne dans ce dossier.»* que les effets d'annonce.

J'ai l'impression qu'on essaie de vous court-circuiter, il faut être prudent par rapport à cela.

Il faut éviter les déclarations intempestives du Ministre Antoine, parce que je vais quand même le citer, dans un dossier devenu aussi sensible. C'est vous seul qui en êtes responsable avec le Ministre Daerden, qui lui est responsable du dossier des infrastructures.

J'espère vraiment que ce dossier trouvera une issue qui serait l'organisation du Grand Prix en 2007, et pour les années suivantes.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, vous ne m'avez rassuré, ni sur le calendrier des travaux, ni sur les objectifs sur lesquels vous comptez travailler dans les tout prochains jours et dans les toutes prochaines semaines.

J'ajouterai à cela qu'au début du mois de janvier, reprenons la presse du moment, le Gouvernement wallon, par la voix d'un autre Ministre dont on ne peut plus citer le nom pour l'instant, annonce effectivement la somme de 18 millions d'euros pour un contrat d'une durée de cinq ans, à condition bien sûr que le Grand Prix 2006 soit prêt à temps.

Et puis, aujourd'hui, il est question de 18 millions pour un contrat de trois ans avec la suppression du Grand Prix en 2006. Il y a bien 6 millions d'euros qui traînent quelque part entre la première et la seconde version du contrat.

Selon moi, ces 6 millions sont des indemnités déguisées.

Je suis convaincu que s'il y avait eu des travaux d'infrastructures et que si le Grand Prix avait été effectivement organisé en 2006, et bien le contrat que vous allez signer aujourd'hui avec M. Ecclestone aurait été plus profitable pour la Région wallonne.

En tout cas, vous avouerez, Monsieur le Ministre, qu'on est loin du *«pas un euro public pour le Grand Prix»,* comme disait le parti socialiste.

Si les travaux avaient été faits à temps, si on avait eu le Grand Prix en 2006, je pense qu'on aurait eu un montant nettement inférieur à celui sur lequel on va déboucher dans les prochains jours ou dans les prochaines semaines.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – C'est votre raisonnement.

M. Wesphael (Écolo). – Je ne suis pas le seul à le dire.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Il y a une construction intellectuelle et je ne conteste pas que vous ayez le droit de la faire, je dis simplement que lorsque vous dites qu'il y a deux contrats, je vous affirme, haut et clair, en tant que Ministre de l'Économie qui est en charge de la négociation, qu'il n'y a pas eu deux contrats.

M. le Président. – Poursuivez Monsieur Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Pour préciser ma pensée, je n'ai jamais dit qu'il y avait deux contrats, j'ai dit qu'il y avait deux montants, et que c'est vraisemblablement le deuxième qui sera voté.

M. le Président. – L'incident est clos.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Pour l'organisation de nos travaux, je suis toujours un peu inquiet quant aux possibilités qui nous sont offertes.

Voilà à peu près une heure que j'essaie de négocier une vingtaine de sandwichs, ce qui ne doit pas être compliqué à Namur. Manifestement c'est mission impossible. Je voulais interrompre une demi-heure et permettre un petit lunch rapide et reprendre ensuite, mais puisque ce n'est pas possible, je pense que l'on va devoir suspendre les travaux un peu plus longtemps.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, il faut revoir l'organisation des travaux, en commençant à 9 heures le matin, il est préférable de suspendre les travaux et de les reprendre à 14 heures.

M. le Président. – Nous reprendrons nos travaux à 14 heures.

– *La séance est suspendue à 12 heures 15 minutes.*

– *La séance est reprise à 14 heures 09 minutes.*

QUESTIONS ORALES

(Suite)

M. le Président. – La question n° 1 de M. Fourny est transformée en question écrite, de même que la question n° 2 de M. Wesphael comme question écrite également.

Étant donné que M. Dardenne ne sera pas présent et que sa question était jointe à celle de M. Stoffels parce que portant sur le même sujet, il m'a simplement demandé que l'on puisse lui transmettre par écrit, la réponse que va vous donner M. le Ministre à M. Stoffels.

J'invite donc M. Stoffels à formuler sa question au Ministre.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «L'OUVERTURE TOTALE DU MARCHÉ DU TRAVAIL AUX RESSORTISSANTS DES PAYS DE L'EST, MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «l'ouverture totale du marché du travail aux ressortissants des pays de l'Est, membres de l'Union européenne».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Ministre, la Commission européenne lance un appel aux anciens États membres pour revoir les restrictions quant à la libre circulation des travailleurs venant de l'est de l'Europe.

Le Commissaire d'origine tchèque Vladimir Spidla évoque l'argument que les trois pays, le Royaume-Uni, la Suède et l'Irlande, qui eux n'avaient pas imposé de restriction, sont ceux dont l'économie s'est développée de la façon la plus forte en comparaison des autres pays membres de l'Union européenne. Il en serait de même en ce qui concerne la diminution du chômage.

De plus, dans les autres pays membres où les restrictions étaient toujours en vigueur, les travailleurs venant de l'Est auraient beaucoup plus œuvré à des activités non déclarées, alors que dans les trois pays, ils auraient travaillé légalement.

Aujourd'hui, les pays, dont la Belgique, doivent se prononcer avant le 30 avril s'ils maintiennent ou non leurs mesures de restriction. L'Allemagne et l'Autriche, les premiers concernés par l'arrivée massive des travailleurs de l'Est, seraient quant à elles, plus enclin à prolonger leurs restrictions pendant 7 ans, et donc à les maintenir jusqu'en 2011. Quelle sera donc la position de la Belgique ? Je suppose que l'autorité fédérale, avant de définir sa position, se concertera avec celle des Régions ? C'est pourquoi je voudrais savoir quelle sera la position des Régions et, notamment de la Région wallonne ?

La question est posée dans un contexte de directive Bolkestein, telle qu'amendée par le vote d'une large majorité du groupe du PSE et du groupe chrétien au Parlement européen, remplaçant ainsi la notion de pays d'origine par la notion de pays de destination.

Le travailleur polonais – pour reprendre cet exemple – pourrait donc, dans ce cas, venir travailler en Belgique, mais aux conditions tarifaires et sociales en vigueur en Belgique, évitant ainsi le *dumping* salarial et social.

Suite à l'adoption de ce principe par le Parlement européen, le parcours de la directive n'est pas encore terminé. C'est une pièce dans le *puzzle*, mais il me semble que c'est une pièce importante.

Les questions que je souhaiterais vous poser aussi c'est : est-ce que nous allons nous inspirer de cette position lorsque la Belgique dira à l'Union européenne si elle maintient ou pas les restrictions par rapport à la libre circulation des travailleurs ?

Monsieur le Ministre, quelles sont votre analyse et votre conclusion par rapport à la question ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – On ne va pas rouvrir un débat sur la Directive dite «Bolkestein», mais le vote du Parlement européen ne règle rien, puisque nous sommes un peu au milieu du gué. Et c'est maintenant à la Commission européenne de faire des propositions. Nous verrons bien dans quel état le texte arrivera sur la table du conseil, probablement au sommet de printemps d'ailleurs.

Deuxièmement, je dois vous dire ma grande inquiétude quant au fait – on parlait tout à l'heure de la notion de responsabilités sociales des entreprises – que les États membres puissent avoir une réglementation adaptée n'est pas une notion particulièrement simple non plus quant à l'application des règles du pays de destination, pour reprendre votre formule.

Ceci dit, ça nous éloigne du débat, mais je pense que ce n'était pas inutile de le repréciser.

Les questions de MM. Stoffels et Dardenne abordent le même thème. Et bien que je n'aie pas entendu la question de M. Dardenne, mais que je l'ai néanmoins bien lue, je vais y répondre.

La Belgique a prévu en 2004, à titre de mesure transitoire, l'obligation de disposer du permis de travail pour la première année de mise au travail de res-

sortissants de 8 des 10 nouveaux États membres – il y a, en effet, deux États qui sont passés à travers les mailles du filet ; c'est Chypre et Malte, je suppose que c'est en raison de l'exiguïté de leur marché de l'emploi. Cette obligation arrive à échéance le 1er mai 2006.

Première précision : il faut savoir que cette mesure transitoire n'est pas d'application pour les détachements, puisque cette forme de mise au travail relève de la libre circulation des services et est régie par son propre instrument juridique, à savoir la loi du 5 mars 2002 transposant la Directive 96/71 du Parlement européen et du conseil du 16 décembre 1996, et qui concerne le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services et qui instaure un régime simplifié pour la tenue de documents sociaux par les entreprises qui détachent des travailleurs en Belgique.

Pour ce qui relève des détachements, aucun permis de travail n'est requis et les travailleurs détachés doivent être mis au travail conformément aux conditions de rémunération et de travail en vigueur en Belgique. C'est d'ailleurs l'application de cette Directive qui fait aujourd'hui l'objet d'une contestation au niveau de la Suède pour déterminer dans quel cadre ce détachement peut intervenir.

Il faut également savoir qu'en Région wallonne, la période transitoire n'a pas connu de modification substantielle en termes de nombre de demandes d'autorisations d'occupation pour les travailleurs ressortissants de ces 8 nouveaux états membres. Nous avons même constaté qu'au lieu d'augmenter, le nombre de demandes est en régression, passant de 213 permis accordés en 2002 à 187 accordés en 2005. – par rapport à l'ensemble du marché du travail wallon, je me permets de dire que ce nombre de demandes est dérisoire.

Permettre à ces travailleurs d'accéder au marché de l'emploi wallon sans accomplir de formalités liées au permis de travail, ne doit donc pas sur base de ces chiffres *a priori,* nous faire penser qu'il y aura bouleversement de l'équilibre de ce marché du travail.

Par conséquent, le maintien de mesures transitoires ne peut se justifier par le volume de demandes de permis de travail, reflet des besoins des employeurs wallons qui ne pourraient trouver de travailleurs répondant à leurs attentes sur le marché de l'emploi.

Par contre – et c'est un élément de réflexion, et comme toujours, nous entrons dans une zone grise, donc c'est plus compliqué à en mesurer la portée – le nombre limité de demandes s'explique peut-être, ou en tout cas en partie, par l'utilisation de solutions alternatives, voire d'abus dans ces solutions. Alors, énumérons quelques formules :

– faux indépendants ;
– travail en noir ;
– détachement sous contrat de prestation de services.

Ces abus sont également dommageables pour les travailleurs au travers d'un *dumping* social, mais je dirais aussi pour les employeurs établis en Belgique au travers de la concurrence déloyale.

Ce qui peut nous faire penser qu'ouvrir le marché permettrait peut-être de régulariser en partie des travailleurs qui sont déjà présents sur le territoire et sur le marché belge, soit d'une manière illégale, soit sous un faux statut. De nombreuses personnes étrangères travaillent comme indépendants, mais sont en réalité dans un lien de subordination avec un employeur et devraient de ce fait être soumises à l'obligation du permis de travail.

Par ailleurs, si le marché n'est pas ouvert, ces personnes conserveront ce statut de faux indépendants. L'offre de services issue de ces pays augmentera encore avec toutes les difficultés qui y sont liées en termes de contrôle et de manque de rentrées fiscales et de cotisations sociales.

En outre, le contrôle des détachements dans le cadre d'une prestation de service est nettement plus compliqué que le contrôle de l'application correcte des contrats de travail.

Nous pouvons dès lors objectivement tirer les conclusions suivantes :

– premièrement, en ce qui concerne l'impact de la non-prolongation des mesures transitoires sur la compétitivité de l'économie wallonne : cet impact devrait être favorable à l'économie wallonne en ce qu'il incitera les travailleurs étrangers à s'inscrire dans les liens d'un contrat de travail plutôt que d'utiliser, soit le travail au noir, soit le statut de faux indépendant comme c'est le cas actuellement. de cette manière, nous pourrons faire en sorte que ces travailleurs cessent de réaliser une concurrence déloyale aux travailleurs présents sur le marché de l'emploi dans le cadre d'un système normal, et contribueront ainsi par leurs impôts et leur apport à la sécurité sociale et par là même au bien-être général. dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour la Wallonie et les plans stratégiques transversaux pour lutter contre les pénuries de main-d'œuvre dans certains métiers, nous avons pris un certain nombre de mesures. la formation, l'accompagnement des demandeurs d'emploi présents sur le marché de l'emploi wallon, une meilleure adéquation de cette main-d'œuvre aux besoins des entreprises devrait contribuer à limiter l'appel à la main-d'œuvre étrangère ;
– deuxièmement, en ce qui concerne l'impact de la non-prolongation des mesures transitoires sur le

marché illégal : l'effet devrait être positif et devrait entraîner une diminution du travail au noir de manière générale en évitant d'avoir un certain nombre de travailleurs présents sur notre territoire où ils travaillent avec le statut de touriste et ils pourraient donc, si la mesure n'est pas prolongée, travailler chez nous avec une autorisation de séjour adéquate. Rappelons que, selon des études récentes, 90 % du travail au noir concernent en réalité des travailleurs belges et non des travailleurs étrangers – quand je dis travailleurs belges, ce sont des travailleurs résidant en Belgique.

Étant donné que la Belgique doit communiquer sa décision sur la prolongation ou la non-prolongation de la période transitoire avant le 30 avril, j'ai fait part de mon point de vue au Ministre fédéral de l'emploi. Nos avis se rejoignent tout à fait sur l'opportunité d'ouvrir les frontières, mais avec une condition essentielle, c'est l'application intégrale de la législation belge sur le travail, ainsi que de pouvoir contrôler les flux migratoires sur notre territoire. Et donc, nous devons obtenir des garanties quant à ces deux points.

Pour y arriver, nous devons avoir des outils de contrôle en amont et en aval, ainsi qu'une utilisation plus efficiente des services régionaux, fédéraux et internationaux d'inspection qui doivent encore être mis en place.

Dès lors, si jamais, il devait y avoir une prolongation de la période de transition, celle-ci devrait être motivée et en tout cas, mise à profit pour la mise en place de ces outils de contrôle – c'est-à-dire, une sorte d'inspection sociale européenne si je voulais résumer en une formule.

Aujourd'hui, les travaux du conseil national du travail qui étaient saisis pour remettre un avis sont toujours en cours.

Enfin – et même si j'ai entamé la directive Bolkestein – je voudrais indiquer que si, dans le premier cas, le travailleur migrant bénéficie d'un contrat de travail régi par les règles belges – c'est donc le cas de la libre circulation des travailleurs –, et contenant dès lors l'ensemble de la protection sociale, la Directive Bolkestein, compte tenu notamment du principe du pays d'origine qu'elle contenait, impliquait que des travailleurs auraient pu venir travailler sur notre territoire aux conditions du pays de départ. Le principe a été abandonné, du moins facialement. Il a, en effet, été remplacé par la consécration de la liberté de prestation des services offrant une marge de manœuvre à l'État de destination moyennant le respect de 3 principes – et c'est d'ailleurs l'application de ces 3 principes qui me paraissent aujourd'hui être ambigus : non-discrimination ; nécessité des règles et proportionnalité de celles-ci.

Si cette proposition peut apparaître comme intéressante, elle n'en soulève pas moins des questions par rapport aux principes de nécessité et de proportionnalité. Qui va contrôler le respect de ces conditions ? La Cour européenne de Justice ! Or, à mon sens, il ne faut pas transférer à la Cour européenne le transfert d'établissement de normes implicites, alors que l'établissement de normes relève bel et bien de la responsabilité des États.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je suis particulièrement heureux d'entendre cette analyse différenciée du Ministre qui, reconnaît d'une part, les problèmes en matière de concurrence déloyale, la problématique en matière de pénurie de main-d'œuvre dans certains domaines, et reconnaît également, la problématique que peut causer le travail au noir pour notre sécurité sociale.

J'adhère néanmoins à la conclusion du Commissaire Vladimir Spidla qui veut ouvrir nos frontières, pour autant que les travailleurs qui viennent de l'Est se soumettent à notre législation belge en matière de travail, et qu'il y ait des instruments de contrôle qui soient créés.

Cela me paraît être une position très constructive, très européenne, pour laquelle je tiens à féliciter particulièrement le Ministre. D'autre part, je le remercie aussi, pour l'attitude vigilante et prudente qu'il compte appliquer à l'égard du document Bolkestein, qui a franchi une étape, mais qui n'est pas encore arrivé au bout de la discussion et qui nous réserve peut-être encore l'une ou l'autre surprise.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «LE PEU D'UTILISATION DES TITRES-SERVICES EN RÉGION WALLONNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «le peu d'utilisation des titres-services en Région wallonne».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Ministre, sur 20 millions de titres-services vendus en Belgique, seulement 5 millions l'ont été en Wallonie, soit 25 % du total.

En janvier 2004, 29.000 ménages wallons ont fait appel aux titres-services, contre 63.000 pour la fin de la même année – tels sont les chiffres et les statistiques que j'ai pu lire dans la presse. Le volume d'heures de prestation des chèques achetés équivaudrait à la mise au travail d'environ 3.500 travailleurs équivalents temps plein, tout en sachant qu'il y en aurait davantage étant donné que la plupart de ces travailleurs, sont des travailleurs à temps partiel.

La première question qui me préoccupe, c'est pourquoi y a-t-il un tel décalage entre la Flandre et la Wallonie ? Est-ce par le manque d'information en Wallonie ou bien encore par le peu d'attractivité pour le client ou le travailleur ?

Les titres-services sont présentés comme une réponse au travail au noir. Ils ont été conçus pour offrir des conditions de travail correctes, un travail régulier offrant une rémunération correcte, ainsi qu'une pension légale, des congés payés, alors que les conditions de travail dans les agences locales pour l'emploi n'offrent au chômeur que du travail complémentaire aux allocations.

Monsieur le Ministre, quelles sont votre réflexion, votre analyse et votre stratégie en matière de titres-services ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Député, en l'année 2005, 20.313.315 titres-services ont été vendus en Belgique, dont 4.989.137 en Région wallonne hors Communauté germanophone.

M. le Président. – Ne lui dites pas ça !

M. Stoffels (PS). – Je suppose que la Communauté germanophone ne doit pas peser lourdement dans ce dossier-là.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Cela représente donc 24,56 % du total.

La courbe de progression, sur l'année 2005, est particulièrement intéressante, puisque si en janvier, les ménages wallons ont acheté 248.088 chèques, en décembre, c'est 577.000 titres qui ont été écoulés.

De même si un peu plus de 29.000 ménages utilisaient le système en janvier 2005, ils sont plus de 63.000 aujourd'hui.

En clair, et contrairement à l'image qui est trop souvent véhiculée, les titres-services fonctionnent bien en Région wallonne. De plus en plus d'utilisateurs y ont recours, de plus en plus d'emplois sont créés et on ne manque pas d'entreprises agréées pour les mettre en œuvre. Mais reconnaissons-le, la situation pourrait être meilleure. La Région devrait mieux utiliser encore les potentialités de ce dispositif.

Pour expliquer le décalage entre le nord et le sud du pays, je voudrais prendre en compte quelques éléments que voici :

– ne le nions pas, il y a un lien clair entre le niveau de richesse de notre région et la capacité à utiliser cette mesure. Pour rappel, la Wallonie contribue à hauteur d'un quart du PIB. Notre population est globalement moins aisée et donc il y a un ratio et un rapport direct ;

– la mesure n'est pas encore suffisamment connue. Trop peu de personnes connaissent ce dispositif et surtout en connaissent les aspects positifs qui sont pourtant nombreux. Pour les particuliers, je dirais *«tout est clair»*, *«tout est légal»*, *«aucun risque»*. Pour rappel, un particulier qui emploie du personnel de maison non déclaré est responsable en cas d'accident de travail. Inutile de préciser les conséquences sociales et financières d'un tel évènement. Pour les travailleurs, c'est l'assurance de bénéficier d'un vrai contrat de travail assorti de toute la protection sociale qu'il génère ;

– on doit aussi constater que le coût du titre-service est malheureusement insuffisamment attractif en Région wallonne par rapport au coût du travail au noir. On peut encore trouver, dans certaines sous-régions de la Wallonie, des personnes qui vous proposeront de laver votre linge ou de nettoyer votre maison pour 5 ou 6 euros de l'heure. Par contre, à Gand ou à Anvers, il m'est rapporté qu'on ne trouve personne qui accepte de travailler en dessous de 8 ou de 9 euros. Ce qui fait que, au niveau du tarif titre-service, il y a là un facteur qui peut expliquer la différence d'attractivité.

Maintenant, il ne sert à rien de dresser des constats, il faut réagir.

Premièrement, je constate que la polémique reste grande sur le nombre et la qualité des emplois que le dispositif titres-services permet de créer. Une enquête exhaustive auprès de l'ensemble des entreprises actives sur le territoire wallon a été commandée à un bureau d'études, la société Sonecom.

Notre objectif est d'avoir une image complète de la situation en Région wallonne. Combien d'emplois ont été créés ? Pour quel régime de travail ? Avec quelle rémunération, etc. ?

L'enjeu est ici de vérifier la nature des emplois ainsi que la qualité de celui-ci. Il s'agit également de repérer les bonnes pratiques et de s'en inspirer dans le cadre du dossier service de proximité à finalité sociale sur lequel je travaille également actuellement.

Deuxième élément : continuer la promotion de la mesure. Une nouvelle campagne de promotion sera initiée à partir de mars. Elle visera clairement à convaincre de nouveaux ménages à utiliser cette mesure. Elle utilisera des médias originaux en fonction des publics ciblés. Mais nous devons aussi, me semble-t-il, convaincre plus de travailleurs, notamment certains travailleurs ALE, à franchir le dispositif titres-services. Trop peu, à ce jour, ont osé faire le pas. Et il y a là une vraie discordance entre le nord et le sud du pays.

En effet, lorsque les chiffres ALE sont analysés, le transfert de l'activité ALE vers titres-services n'est pas flagrant. En 2004, près de 6,2 millions de chèques ALE ont été émis en Région wallonne pour un peu plus de 8 millions en Flandre. En 2005, ce chiffre est encore de près de 5,6 millions de chèques. Et donc, on peut se rendre compte qu'il y a 600.000 chèques en moins (10 %) ; ce qui prouve qu'il n'y a pas eu un transfert massif.

Alors, je pense que nous pouvons dire que, aujourd'hui, trop peu de travailleurs se sont inscrits dans le nouveau dispositif, alors que les avantages comparatifs pour eux sont significatifs.

Nous les avons cités l'un et l'autre : accès à la protection sociale, à la pension, aux congés payés.

Mais cela signifie également que le titre-service a permis l'intégration d'une nouvelle clientèle qui n'utilisait pas les ALE. Et je pense que le potentiel de développement de la mesure est encore très, très important. Et donc, nous allons poursuivre la promotion et aussi, auprès de l'ensemble des acteurs socio-économiques, expliquer dans le détail la différence et les avantages des différents statuts, de manière à renforcer l'attractivité des titres-services.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie le Ministre encore une fois pour la réponse très complète et très documentée qu'il vient de me donner, ainsi que pour la conclusion qu'il en a tirée, c'est-à-dire son souhait de concentrer une bonne partie de son attention à encourager les chômeurs inscrits dans les agences locales pour l'emploi à bénéficier des titres-services. Cela me semble effectivement être un des paramètres de notre politique de l'emploi à mettre en évidence.

M. le Président. – Merci M. Stoffels. Simplement deux choses concernant les questions inscrites à l'ordre du jour, la n° 5 de M. Daerden a été transformée en question écrite, et la n° 7 a été posée ce matin par Mme Lissens à la Ministre Arena.

QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «LA REPRÉSENTATION SYNDICALE DANS LES PME»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «la représentation syndicale dans les PME».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, je vous avais déjà interrogé au mois de mars dernier sur le même thème, mais je me permets de revenir sur la question aujourd'hui, car le débat fait l'actualité dans une autre assemblée que la nôtre et notamment au Parlement fédéral avec une proposition de loi émanant des partis socialistes francophones et néerlandophones, qui vise à abaisser le seuil actuel de 50 travailleurs à 20 travailleurs. Mais aussi dans le cadre du Plan Marshall lancé par le Gouvernement wallon.

Et donc, je me dis qu'il est intéressant de vous reposer la question afin de voir ce qu'il en est au moment où, dans le cadre du Plan Marshall, vous mettez les petites et très petites entreprises au cœur du débat. Je ne vous cache pas que je visite chaque semaine des entreprises – vous le faites certainement aussi – et il est vrai que c'est un sujet qui est évidemment important et qui revient évidemment constamment dans les discussions et dans les préoccupations des responsables d'entreprises. Il est évident, et je sais, que cette problématique relève des compétences du fédérale – et on pourrait dire que l'on ne s'y intéresse pas –, mais je me dis qu'il serait quand même intéressant d'avoir votre opinion sur le sujet.

Vous avez eu ma question. Je ne vais pas détailler ni reprendre les arguments que l'on défend. Vous connaissez ma position sur le sujet, celle de ma formation politique, vous connaissez également les arguments des uns et des autres. Je pense qu'il y a aussi des arguments auxquels il faut évidemment faire attention. Je me réfère notamment à l'argumentation de la FGTB qui mentionnait que les accidents du travail étaient beaucoup plus fréquents dans des petites et moyennes entreprises que dans des entreprises qui

occupent un plus grand nombre de travailleurs. Je pense qu'il faut aussi – et c'est important – mettre en relation le type d'activité des entreprises. Mais l'objectif ici n'est pas de lancer une polémique dans le débat.

Par contre, ce qui me semble intéressant dans le cadre du Plan Marshall, c'est que l'on a vu à travers la presse, les prises de positions des uns et des autres, que ce soit celles des représentants des entreprises ou celles des syndicats concernant les projets qui pourraient être défendus, et qui pourraient être proposés au niveau des entreprises dans le cadre du Plan Marshall et des pôles de compétitivité.

Il serait en outre intéressant de comparer les divergences de vues entre les syndicats, les responsables des entreprises et les représentants des travailleurs, par rapport aux pôles de compétitivité et par rapport aux sujets qui pourraient être défendus et proposés dans le cadre du Plan Marshall.

Et donc, Monsieur le Ministre, je pense que l'objet de ma question est vraiment d'actualité et est très précis. Quelle est votre position et la position du Gouvernement par rapport à ce débat, mais aussi par rapport à la défense des entreprises et des projets des entreprises dans le cadre du Plan Marshall ?

Deuxième question : des contacts ont-ils été établis avec le Gouvernement fédéral ? Je suppose que le Ministre-Président étant aussi le Président de votre formation politique, ce n'est pas par hasard ou ce n'est pas concerté le fait qu'il y ait une proposition qui est aujourd'hui en débat au niveau fédéral.

Enfin, troisième et dernière question : des mesures alternatives d'amélioration de l'information et de concertation sont-elles envisagées ? Et là, je dirais aussi que je pense que – un peu comme l'économie sociale et la remarque qu'a faite M. Thissen – comme vous le savez, j'aime dans certains dossiers un peu l'accabler ou en tout cas lui reprocher parfois certaines positions que lui peut parfois défendre en fonction de l'endroit où lui et ses représentants se trouvent. Mais je pense qu'il avait raison tout à l'heure quand il parlait aussi d'économie sociale. Il ne faudrait pas non plus donner l'impression que les autres – et je ne fais pas de procès d'intention – ne prennent pas en compte les considérations sociales et les considérations des responsables des entreprises dans les autres secteurs.

Il ne faudrait pas croire non plus que parce qu'il n'y a pas de représentation syndicale au niveau des PME, qu'il n'y a pas d'information, ni de concertation. D'ailleurs, il y a des études qui valent ce qu'elles valent, mais qui démontrent aussi que le climat social est aussi excellent dans toute une série de PME, et que l'ambiance y est familiale et que donc forcément la concertation fait partie évidemment des valeurs de l'entreprise.

Donc, voilà les questions qui sont peut-être un peu générales, et je me doute bien que ce n'est pas ici que l'on va en débattre. Ce débat a lieu dans une autre assemblée, il a lieu au Parlement fédéral. Mais je pense qu'il est bon aussi, dans le cadre du Plan Marshall dans lequel on met les entreprises en avant, d'avoir aussi votre position par rapport à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, par souci de précision, je voudrais débuter en vous rappelant qu'une Directive européenne qui date du 11 mars 2002 et qui est relative à l'information et à la consultation des travailleurs, prévoit certains devoirs essentiellement en matière d'information économique et financière quant à la situation de l'entreprise. Ce sont des obligations qui sont d'ores et déjà d'application chez nous pour les entreprises disposant d'un conseil d'entreprise et donc, de plus de 100 travailleurs.

Il faut noter que la date limite pour que les États membres se mettent en ordre était le 23 mars 2005. Et il faut constater que l'État belge n'a pas rencontré ses obligations pour cette date, le Gouvernement fédéral ayant fait savoir à la Commission européenne que la réflexion doit se poursuivre dans le but d'aboutir aux conditions permettant une transposition de la directive.

Dans la tradition belge en matière de relations sociales, il n'est pas étonnant que le Gouvernement ait demandé aux partenaires sociaux de faire œuvre de propositions quant à cette question.

Mais nous devons bien constater que le CNT n'a pas pu remettre un avis unanime et que, dès lors, le Gouvernement fédéral a dû reprendre l'initiative pour trouver une solution à cette question.

Alors, vous l'avez évoqué, des parlementaires fédéraux ont déposé une proposition de loi visant à instituer une représentation des travailleurs au sein des PME, notamment pour permettre d'y instituer un comité pour la prévention et la protection au travail et d'adjoindre à celui-ci les missions exercées par le conseil d'entreprise dans les entreprises de plus de 100 travailleurs.

Tout comme d'ailleurs la transposition de la Directive européenne, cette proposition de loi relève du pouvoir fédéral et c'est donc normal que les débats se déroulent dans cette enceinte. Je me tiens bien évi-

demment informé des travaux en la matière, mais je n'entends pas – étant soucieux du respect des règles entre le niveau fédéral et le niveau régional – d'intervenir directement dans cette question.

Mais sans intervenir directement, je voudrais dire que le Gouvernement wallon – et je pense que c'est le cas pour l'ensemble des formations politiques – est attaché à la concertation sociale qui est un des piliers du développement socio-économique. Je suis favorable à l'intensification du dialogue social au sein de toutes les entreprises et ce, quelle que soit leur taille.

Au-delà de cela – et je ne vais pas dévier de ce que je vous disais, il y a un instant – sur la forme que doit prendre ce dialogue social et dans le respect de la transposition de la directive, je pense que l'idéal serait que les partenaires sociaux trouvent un accord sur l'organisation de ce dialogue au sein des PME en tenant compte des spécificités qui sont rencontrées par celles-ci en termes de taille, d'organisation et de structure. Ce n'est qu'à défaut que le pouvoir fédéral devrait, à mon sens, légiférer. Et donc aujourd'hui, je dirais que mon appel se tourne vers les interlocuteurs sociaux et sur la responsabilité qu'ils portent dans cette matière.

Il y avait un deuxième aspect à votre question, ce sont les pôles de compétitivité qui, comme vous le savez, pour moi, doivent être les fers de lance d'une nouvelle politique industrielle visant à redynamiser notre économie. Il faut y faire adhérer l'ensemble des interlocuteurs sociaux. À titre d'exemple : l'adaptation de la formation des travailleurs aux demandes identifiées des pôles nécessite, me semble-t-il, l'association des représentants des travailleurs.

Dans ce contexte, il était proposé de créer un haut comité des pôles, de manière à réunir un représentant des pôles, en l'occurrence un industriel, trois représentants des membres du comité ministériel PST 1, ainsi que les organisations représentatives des travailleurs sous ma présidence. Ce haut comité doit se réunir deux fois par an. C'est un lieu d'information, d'échange et de mise en réseau sur la politique des pôles, les orientations générales, leur évolution et leur contribution au développement économique de la Wallonie.

Il ne s'agit donc pas de choisir les projets qui seront élus par les pôles. Je rappelle le processus : chaque pôle est en voie de se constituer – le pôle logistique se réunissant d'ailleurs officiellement pour la première fois cet après-midi, à Namur. Un appel à projet a été établi, les pôles devant déposer l'organisation du pôle, les domaines d'activités dans lesquels ils comptent travailler durant cette législature et les projets concrets qui pourraient être élus pour la fin du mois de mars. Ensuite, en avril, un jury – que nous sommes en train de constituer avec l'aide d'un consultant – devrait sélectionner les domaines et les projets, et le Gouvernement devrait arbitrer, s'il échet, de manière à permettre à la fin du premier semestre, au début juillet, aux pôles d'être opérationnels.

Je pense donc qu'aucune polémique ne trouve sa réalité aujourd'hui. Et je regretterais que celle-ci soit générée dans la mesure où nous avons besoin plus que jamais de consensus social et de dialogue social.

Je pense que chacun peut trouver sa place sans qu'il n'y ait de substitution des responsabilités des uns et des autres.

Je pense dès lors avoir répondu à votre question.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre, je n'en attendais pas moins de vous.

Vous savez – et vous l'avez dit, et je l'avais dit aussi lors de ma question –, il y a la transposition d'une Directive européenne, il appartient aussi au Gouvernement fédéral de prendre ses responsabilités, et aux acteurs sociaux quels qu'ils soient, de trouver un consensus. Mais vous connaissez ma position par rapport à ce sujet. Ma position n'est pas polémique. Mais le fait que le Gouvernement fédéral doive prendre ses responsabilités est une chose ; le fait qu'une initiative parlementaire d'une formation politique, ou de deux formations politiques, puisqu'il s'agit ici d'une formation francophone et d'une néerlandophone, revienne avec cette question sur la table, je ne sais pas qui, évidemment, est ici l'initiateur de la polémique.

Je suis assez d'accord avec vous, il faut essayer d'éviter un débat idéologique. Et je pense que le débat idéologique, il a lieu aujourd'hui, que ce soit sur le terrain politique, que ce soit aussi entre les représentants des travailleurs et les représentants des employeurs, mais aussi entre les représentants des entreprises.

Donc, je pense qu'il faut être prudent. Il ne faut pas aller trop vite. Moi, je suis aussi en faveur d'un dialogue et d'un consensus social. Mais mon interrogation portait – et vous le savez, Monsieur le Ministre – sur la confiance sur laquelle devait se baser le Plan Marshall. Je pense que le Plan Marshall réussira aussi en fonction – de l'implication et de la confiance que les entreprises y porteront par rapport aux différentes décisions et propositions et surtout évidemment par rapport aux différentes mesures concrètes qui seront prises par le Gouvernement en leur faveur, pour développer l'activité économique et pour développer l'emploi.

Donc, je pense que ce n'est en tout cas pas moi qui souhaite la polémique, mais je pense qu'il faut être vigilant par rapport à cela.

Concernant les pôles de compétitivité, je vous rejoins et je suis évidemment tout à fait d'accord quand vous dites qu'il faut faire adhérer les différents acteurs. En outre on aura l'occasion de revenir plus tard sur le Haut Comité des pôles, les consultants, etc., parce que j'ai l'impression que vous nous annoncez à nouveau des couches et des structures supplémentaires. Je pense qu'il faut être prudent par rapport à cela.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Tout était fixé dans le texte de départ.

M. Jeholet (MR). – Mais ce que je voudrais vraiment dire, c'est qu'il est indispensable que la confiance règne entre les différents acteurs sociaux, car je pense que c'est un élément vraiment important. Mais, il faut reconnaître que la réaction notamment des syndicats dans le cadre du Pacte des Générations, tel qu'on l'annonçait hier encore, amène des grèves sauvages dans la Région de Charleroi et des transports en commun. Tout cela évidemment n'est pas bon pour l'image de la Wallonie et n'est pas bon non plus pour faire régner un climat de confiance comme justement vous le souhaitez. Je pense qu'il faut vraiment être vigilant par rapport à cela également. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir. Et je pense – comme vous l'avez dit aussi – que le débat aura lieu dans une autre Assemblée, le Parlement fédéral.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «LA CRÉATION DU *TEAM* WALLONIE-ESPOIRS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «la création du *Team* Wallonie-Espoirs».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je change un peu de registre, mais c'est quand même un registre dont le succès dépend en partie des moyens que vous y accorderez : le fameux *Team* Wallonie-Espoirs.

Vous savez que le cyclisme, comme d'autres sports, est un sport que l'on peut qualifier de sport populaire parce qu'il attire les foules. Je pense aussi que c'est quelque part dans la nature de tout Belge d'aimer le vélo. Aujourd'hui, il faut reconnaître qu'il existe un certain renouveau dans le cyclisme wallon avec l'apparition de coureurs comme Maxime Monfort ou Philippe Gilbert et je lisais l'initiative qui avait été prise, entre autres, par M. Claudy Criquelion de fonder un *Team* Wallonie-Espoirs.

Alors, j'ai posé la question au sein du Parlement de la Communauté française à M. Eerdekens parce que l'initiative évidemment relève de la Communauté française. En ce qui concerne l'organisation j'ai appris qu'une aide de plus de 50.000 euros serait accordée par la Communauté française. Ce montant n'est pas encore précis, mais le Ministre m'a laissé sous-entendre qu'il y aurait au moins 50.000 euros qui seraient octroyés par la Communauté française. Je sais également qu'il y a des discussions qui ont été menées avec votre Cabinet, et vous-même, au sein de la Région wallonne. Je dirais que l'initiative, en dehors du Cocorico qui pourrait être le nôtre dans un Team Wallon, dans un sport qui reste encore très flamand, en tout cas très flamand dans l'organisation. Mais en dehors de cela, je dirais de l'initiative qu'elle donnerait la possibilité très professionnelle d'amener des jeunes qui ont le niveau amateur vers le niveau professionnel, mais surtout en les préservant d'une série d'embûches qui font souvent que là où l'on décèle certains espoirs, on ne les retrouve pas sur le plan professionnel parce que l'encadrement nécessaire pour passer les étapes était inexistant ou de mauvaise qualité.

Or, ici, sur le plan de la préparation, il y a sûrement les garanties avec l'implication de M. Claudy Criquelion. Comme j'ai appris que vous aimiez également le projet, la question est de savoir maintenant, de quelle nature sera cette aide. On me parle qu'il y aurait au moins deux conventions de premier emploi Rosetta qui seraient mises à la disposition. Il va de soi que toute aide est la bienvenue, mais elle doit surtout être raisonnée et efficace.

Donc, à l'aube de l'ouverture de la saison cycliste, je pense qu'il est bon que ce dossier puisse trouver une issue favorable, et je voudrais donc savoir quel sera l'effort que le Ministre fera pour permettre à ce *Team* Wallonie-Espoirs, non pas seulement de voir le jour, mais surtout d'être efficace.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, chers Députés, je suis – à mon avis – tout aussi sensible que vous à l'initiative qui a été prise par la Fédération de Cycliste Wallonie Bruxelles, qui vise à mettre en place une structure, le Team Wallonie Espoirs, qui permettrait à de jeunes espoirs du cyclisme de se préparer en Wallonie à devenir de réels professionnels.

Mon Collègue, le Ministre Eerdekens, a décidé effectivement de donner soutien à cette initiative et j'ai examiné, avec la Fédération Cycliste, la possibilité d'accorder un certain nombre de postes PTP.

Ces emplois tremplins subventionnés devraient permettre de conclure un contrat de travail avec ces jeunes qui pourraient dès lors entreprendre une carrière professionnelle dans le cyclisme, tout en continuant à se former. Nous sommes donc bien ici dans une phase de transition où nous quittons le pur amateur en classe d'âge qui passe – je dirais – dans une catégorie qui n'est pas encore celle des sportifs professionnels, mais tout en continuant à se former.

Or, un des objectifs du PTP est de permettre à des demandeurs d'emploi d'acquérir, en travaillant, une réelle expérience professionnelle et de développer leurs compétences qu'ils pourront valoriser ultérieurement pour décrocher un contrat de travail durable et de qualité. Ces caractéristiques se prêtent donc bien à l'objectif poursuivi par la Fédération Cycliste qui est d'assurer la transition de ces jeunes espoirs vers une carrière professionnelle.

Aujourd'hui, je puis vous confirmer que la Fédération a reçu toutes les informations utiles pour monter son dossier. Lorsque celui-ci sera introduit auprès de mes services, je demanderai que l'examen le plus diligent soit réalisé.

Vous avez, de manière allusive, énoncé la possibilité de leur attribuer des contrats Rosetta. *A priori*, ce ne sera pas le cas, car en effet, dans le cadre de la mesure fédérale Convention Premier Emploi visant à augmenter le taux d'emploi des 18-25 ans, la Région wallonne a l'obligation d'occuper 268 jeunes sous contrat de travail appelé contrat Rosetta, dont la moitié de ces postes sont financés par le Gouvernement fédéral. Quant à la Communauté française, elle a la même obligation, mais elle porte sur 186 jeunes dont la moitié, c'est-à-dire 93, sont financés également par le Gouvernement fédéral.

Je pense qu'il y a eu une confusion – je ne sais pas qui l'a faite – du fait que le financement fédéral de ces 93 postes transite par les budgets de la Région wallonne qui rétrocède à la Communauté française le montant qui lui est dû sur base d'un accord de coopération qui a été conclu le 31 août 2002. Cette disposition ne permet donc pas à la Région wallonne d'affecter ces obligations en matière de Convention Premier Emploi en cédant une partie de ses postes Rosetta à la Communauté française ni *a fortiori* de financer les postes additionnels pour la Communauté. Je pense qu'il fallait éclaircir ce point et l'écarter.

J'espère ainsi avoir pu vous rassurer, ainsi que tous les amoureux de la petite reine, que ce dossier est suivi, mais il est en voie de gestation. Il faut maintenant vérifier la conformité du dossier introduit par la Fédération avec la réglementation wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie le Ministre pour sa réponse. Mais si j'ai bien compris, Rosetta, c'est non, PTP, c'est oui ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Sur le principe.

M. Crucke (MR). – Et sur le nombre ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Normalement cela devrait aller, mais je vous dis que j'attends de voir le dossier. Parce qu'entre une déclaration de principe dans une conversation de bonne volonté et un dossier en bonne et due forme qui doit passer par les fourches caudines d'une réglementation, il faut simplement savoir si toutes les obligations sont remplies. Mais sur la volonté, sur le principe et le nombre, il y avait consensus entre les 2 parties.

M. Crucke (MR). – Sur le nombre, c'était deux ou plus de deux ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Vraisemblablement, ce sera plus que deux.

M. Crucke (MR). – J'ai compris ! Je n'en saurai pas plus aujourd'hui. *(Rires.)*

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE Mme SIMONIS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «LES AVANCÉES DU PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL D'INCLUSION SOCIALE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Simonis à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «les avancées du Plan Stratégique Transversal d'inclusion sociale».

La parole est à Mme Simonis pour poser sa question.

Mme Simonis (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, lors de la présentation du Plan Stratégique d'inclusion sociale, vous aviez insisté sur l'attention particulière qui devait être accordée aux demandeurs d'emploi et en particulier aux plus fragiles de ceux-ci. À cet égard, vous avez ciblé cinq actions principales, cinq priorités, dont le but est de mettre en œuvre votre politique.

Ainsi, ces cinq priorités étaient :

– favoriser la création d'emplois pour les personnes très faiblement qualifiées dans les entreprises d'insertion ;
– créer de l'emploi dans les services de proximité afin d'aider les populations des quartiers en difficultés et en particulier les jeunes ;
– mettre davantage de bénéficiaires de revenus d'intégration sociale en relation avec le marché du travail ;
– augmenter le nombre de mise à l'emploi de personnes parmi les plus éloignées du marché de l'emploi ;
– et enfin, faciliter la mobilité du demandeur d'emploi précarisé.

Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, je profite de cette question pour faire un petit peu le point avec vous, voir si vous avez déjà entamé quelques étapes pour atteindre ces objectifs ou développer certaines actions. Donc, c'est plus une pré-évaluation de l'ensemble des mesures présentes dans ce Plan Stratégique qui est, ô combien, important à côté de tous les débats intéressants que nous avons dans le cadre du Plan Marshall.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, Madame la Députée, c'est bien volontiers que je vais vous faire état des développements intervenus à ce jour dans le cadre du PST d'inclusion sociale.

Néanmoins, permettez-moi tout d'abord de rappeler qu'une méthodologie de suivi et d'évaluation a été formellement prévue et qu'elle implique qu'un rapport semestriel d'avancement opérationnel soit présenté au Gouvernement. Le premier de ces rapports de suivi des actions mises en œuvre devrait donc être réalisé pour la fin du mois de juin.

Toutefois, je comprends parfaitement que vous puissiez vous interroger et que vous souhaitiez savoir dans quelle mesure – je dirais, pour le dire trivialement – nous nous *«retroussons effectivement les manches»* afin que chacun – et surtout les plus défavorisés des demandeurs d'emploi – ait sa chance d'intégrer le marché du travail.

La première action que nous avons prise, qui vise à favoriser la création d'emplois pour des personnes très faiblement qualifiées dans les entreprises d'insertion, fonctionne parfaitement.

En effet, les entreprises d'insertion, qui permettent d'offrir des emplois durables et de qualité à des demandeurs d'emploi particulièrement difficiles à insérer sur le marché du travail, sont en constante progression. C'est bien pour cette raison que j'ai décidé de les soutenir à travers le PST 3.

Nous devrions – me semble-t-il –, sans trop de problèmes, atteindre les objectifs de 215 nouveaux demandeurs d'emploi et de 12 accompagnateurs sociaux dans les entreprises d'insertion existantes.

De nouveaux projets émergent en permanence et les 12 nouvelles structures prévues seront également créées avant la fin de l'année. Il se pourrait même qu'il y en ait plus, mais je rappelle que les moyens additionnels du PST 3 ont, ici, une vocation de soutenir une mesure existante et ce, en raison du fait que celle-ci a fait ses preuves et qu'elle continue quotidiennement à les faire.

L'action 2, qui vise à créer de l'emploi dans les services de proximité afin d'aider les populations des quartiers en difficultés, est plus innovante. Des expériences pilotes ont été menées dans ce sens depuis plusieurs années et donnent à l'heure actuelle des résultats vraiment prometteurs. Toutefois, à ce jour, aucune sécurité, qu'elle soit juridique ou financière, n'a jamais pu être apportée à ces initiatives. C'est pourquoi nous avons décidé, en 2006, d'établir un projet de décret permettant la reconnaissance structurelle des services de proximité.

Ce nouveau décret doit permettre de baliser les activités qu'il sera possible de mettre en œuvre en tant que service de proximité et les conditions de subventionnement de ces activités.

Dans l'attente de la mise en œuvre de ce texte, un appel à projets va être lancé ce mois-ci auprès des initiatives déjà existantes dans ce domaine. Il s'agit de l'ensemble des CPAS et du milieu des asbl. Mais nous n'allons pas évidemment exclure de nouvelles initiatives.

Pour les initiatives existantes, il leur sera proposé d'étendre leurs activités ou d'en créer de nouvelles, en partenariat avec les sociétés de logement de services publics des grands centres urbains et/ou des régies de quartier. Il va de soi que cette phase de projet devrait être considérée comme prioritaire dans le cadre de la reconnaissance en vertu du décret à intervenir.

L'action 3 vise à mettre davantage de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale en relation avec le marché du travail.

Je pense que nous serons d'accord pour dire que les CPAS font un travail remarquable vis-à-vis des publics les plus défavorisés. C'est pour cette raison que j'ai décidé de soutenir leur action en leur octroyant 50 équivalents temps pleins afin qu'ils puissent recruter des conseillers qui auront pour mission de promouvoir la mesure article 61 auprès des entreprises.

Les CPAS ont marqué un réel intérêt pour cette mesure et cela me rend confiant. Nous avons lancé un appel à projets dans le courant du mois de janvier et les premières candidatures doivent nous parvenir pour le 3 mars. Deux autres dates de dépôt ont été retenues en avril et en mai. Ces projets doivent être menés en partenariat et c'est la raison pour laquelle nous avons fait trois vagues successives.

L'action 4 a pour objectif d'augmenter le nombre de mises à l'emploi de personnes parmi les plus éloignées du marché de l'emploi. Là, nous visons les missions régionales pour l'emploi qui sont chargées de rencontrer cet objectif et qui, dans ce but, auront des moyens additionnels au travers du PST 3.

Il s'agit plus particulièrement pour elles d'insérer 750 demandeurs d'emploi supplémentaires parmi les plus vulnérables :

– d'abord, le public cible traditionnel, c'est-à-dire les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ;

– et puis deux nouveaux publics, parmi les publics les plus discriminés sur le marché du travail. Il s'agit de personnes d'origine étrangère et du jeune chef de famille monoparentale.

Nous avons demandé aux missions régionales, en janvier dernier, de nous adresser un plan d'action complémentaire.

La cinquième action vise à faciliter la mobilité des demandeurs d'emploi précarisés en vue de permettre la gratuité ou en tout cas de réduire le coût des transports en commun pour au moins 3.500 demandeurs d'emploi précarisés amenés à se déplacer pour leurs démarches de recherche d'emploi.

Très concrètement, il s'agit de prendre en charge le remboursement de cinq trajets aller-retour par mois dans les transports en commun pour tout demandeur d'emploi sous contrat «Crédit d'Insertion» signé avec le Forem dans le cadre du dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle. Cette action est en effet intimement liée au DISP dont l'arrêté d'exécution est entré en vigueur au mois de décembre dernier. Les premiers contrats crédit insertion seront signés ce mois-ci et la mesure sera mise en œuvre parallèlement.

M. le Président. – La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). – Je voudrais remercier sincèrement et avec enthousiasme M. le Ministre pour l'ensemble de ses réponses.

Effectivement, on entend souvent dire que ces plans apparaissent toujours très abstraits. Ici, en tout cas, on a un exemple très précis et très concret, de la concrétisation justement de priorités politiques qui ont été identifiées dans ce Plan Stratégique.

Par ailleurs, j'entends que le rapport semestriel sera présenté au mois de juin au Gouvernement. Donc, je me permettrai de revenir à ce moment-là sur l'évaluation semestrielle de ces mesures.

QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «LE RÔLE DE «WALLONIE-DÉVELOPPEMENTS»»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «le rôle de «Wallonie-Développements»».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, voici une question assez courte. Le Plan Marshall a comme objectif majeur, de bien développer l'emploi et l'économie en Région wallonne, mais aussi de rationaliser les différents opérateurs économiques en Wallonie.

Il y a de cela quelques mois, une nouvelle société s'est constituée sous l'appellation de «Wallonie Développements». Cette société regroupe en fait les différentes intercommunales de développement économique des différentes provinces. Ce nouvel outil qui – je pense –, dans l'absolu, avait évidemment sa raison d'être et sa pertinence puisque l'objectif était de coordonner le développement économique en Wallonie.

Néanmoins, avec le Plan Marshall, différentes structures ont déjà vu le jour. – On ne va pas refaire évidemment le débat que nous avons eu, il y a de cela quinze jours. Mais étant donné que l'agence de stimulation économique, a déjà été mise en place, il y a donc deux structures fort proches. Est-ce que c'est bien cohérent ? Est-ce que c'est bien pertinent d'avoir ces deux structures ?

Donc, je suppose que si dans le cadre du Plan Marshall, l'Agence de stimulation économique a été mise en place, quels sont dès lors, vos objectifs par rapport à Wallonie-Développements ? Quel va être le rôle de

chacune de ces structures et allez-vous les maintenir en place ?

Voilà la question très simple par rapport à l'objectif de rationalisation des opérateurs économiques.

Je pense que vous allez me dire évidemment que l'objectif est d'associer aussi Wallonie-Développements puisqu'il y aura un représentant de Wallonie-Développements au sein de l'Agence de Stimulation économique, mais je pense qu'il ne faut pas s'arrêter là. Je pense que le débat doit être plus fondamental dans le cadre d'une restructuration et d'une rationalisation des opérateurs.

J'aimerais connaître quelles sont vos intentions, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne l'Agence de stimulation économique je les connais, mais pour ce qui est de Wallonie-Développements qui, comme je l'ai dit, avait peut-être sa raison d'être il y a quelques mois, mais aujourd'hui je cherche un peu à savoir le rôle exact de cette structure ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, je voudrais repréciser le tableau de l'animation économique en Région wallonne.

Il y a d'abord ce que l'on appelle l'animation économique qui est en fait les aides immatérielles dites intelligentes aux entreprises, comme le conseil, la consultance, l'audit, le montage de business plans, le courtage en information, qui sont délivrés aux entreprises et en particulier aux PME, pour les aider dans leur développement. Sont donc exclus de l'animation économique *a priori*, au sens classique du terme, d'autres formes d'aide aux entreprises, comme les aides financières et les infrastructures.

Il s'agit là d'une politique récente développée depuis la fin des années 1980 sous l'impulsion de la Commission européenne qui constatait que les petites entreprises spécialement souffrent d'un déficit d'accès à une série de services faute de moyens financiers suffisants pour constituer une demande solvable.

A fortiori un créateur d'entreprise ne dispose pas des moyens nécessaires pour se doter, sur fonds propres, d'un accompagnement professionnalisé tant en matière financière qu'en assistance au montage de projets. C'est pourquoi différents opérateurs privés et publics ont développé ces services au fil du temps.

En premier lieu – et ce n'est que chronologique –, les intercommunales de développement économique chargées de gérer les zones d'activité économique ont répondu aux demandes de PME de leur zone et ont développé une série de conseils et informations pouvant aider les entreprises à se développer. Pour faire un petit peu d'histoire et pour préciser, en votre qualité de Vice-Président de la SPI +, vous vous souviendrez que c'était l'IPCM qui a développé ce genre d'activité avant d'être intégrée …

M. Jeholet (MR). – Je n'en suis que le vice-Président.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – C'est ce que j'ai dit, vice-Président. Je vous souhaite d'en devenir un jour Président. Je demanderai qu'on vérifie bien au compte rendu que c'est «vice-Président».

Alors, la Commission européenne a également développé et labellisé, partout en Europe, les Centres européens d'Entreprises et d'Innovations.

Pour ce qui concerne la création d'activités nouvelles et l'assistance aux porteurs de projet, des opérateurs privés ont également développé des services similaires à la demande de leurs membres. C'est le cas, par exemple, de l'Union des Classes Moyennes ou des Chambres de Commerce et d'Industrie. De plus, certaines fédérations sectorielles effectuent également des prestations de ce genre.

Ces services se sont développés d'autant plus volontiers qu'ils ont été pris en charge financièrement, en tout cas partiellement, par la Région et au travers des Fonds structurels européens. Une partie donc des coûts, et parfois une faible partie, est effectivement prise en charge par les opérateurs ou les entreprises. Cette politique s'est donc développée avec beaucoup plus de dynamisme que de cohérence, et souvent sur une base sous-régionale – en réalité.

Aujourd'hui, la volonté est donc de simplifier, mais bien au-delà de cela, de coordonner et de rationaliser l'action de ces différents opérateurs publics et privés en dehors de tout débat idéologique, mais en focalisant notre attention sur la qualité du service rendu aux entreprises. C'est tout le sens de la réforme que je veux mettre en place.

Au niveau local, il s'agit que l'ensemble des opérateurs se concertent dans des structures locales de coordination, qui déposeront auprès de la Région un programme pluriannuel unique qui fera l'objet d'une analyse et qui sera le seul document pouvant être admis à la subsidiation.

J'espère que, de cette façon, nous pourrons mettre fin à la multiplication des doubles emplois, mais aussi à des financements de structures, voire d'actions concurrentes.

Pour pouvoir mener à bien cette réforme en s'assurant de la coopération de tous, le Gouvernement a proposé que le conseil d'administration de l'Agence de stimulation économique comprenne des représentants de 16 opérateurs privés et publics. En ce qui concerne les opérateurs privés, ceux-ci disposeront de quatre représentants au conseil d'administration de l'Agence. Ces représentants seront désignés par les organisations patronales représentées au Conseil économique et social de la Région wallonne. En ce qui concerne les autres opérateurs, un siège est effectivement réservé – vous l'avez dit – à Wallonie-Développements, mais qui n'est pas aujourd'hui un organisme public chargé de coordonner les intercommunales, mais bien la Fédération des Intercommunales de Développement économique et qui est également active dans la définition des zonings et des halls relais qui sont – comme vous le savez – des compétences relevant de mon Collègue, M. Antoine.

Nous avons également réservé un siège au conseil d'administration des groupements des Centres européens d'Entreprises et d'Innovations en raison de leur contribution à la création d'activités nouvelles ainsi que pour assurer le lien entre les politiques régionales d'animation économique et les politiques européennes de développement des entreprises.

Je pense dès lors qu'une meilleure coordination, au travers de Wallonie-Développements, de l'ensemble des actions des intercommunales de développement économique est une bonne chose, mais que, par rapport à l'ensemble de la dynamique voulue par le Gouvernement, nous ne pouvons résumer l'action de l'animation économique aux seules intercommunales de développement économique, ce qui nous a conduits à la structure telle que je viens de l'énoncer.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, vous m'avez en tout cas apporté des éléments de réponse.

Tout d'abord, vous avez eu raison de rappeler la signification de l'animation économique, parce que je pense que beaucoup confondent encore. Il s'agit bien évidemment des aides immatérielles que l'on peut disposer – comme vous l'avez dit – et non des aides relatives notamment aux infrastructures ou aux aides financières qui sont, quant à elles, prisent en charge par d'autres métiers.

J'attire simplement l'attention dans un souci d'efficacité et de qualité de service pour les entreprises. Il faut être extrêmement vigilant par rapport, d'une part, aux objectifs poursuivis et aux structures que l'on met en place. Wallonie-Développements, c'est une structure, c'est un conseil d'administration, c'est un conseil stratégique, tout cela sur papier est très bien, mais le tout est de faire fonctionner ces structures et surtout de ne pas faire double emploi avec des structures existantes ou qui sont en passe de le devenir.

C'est pourquoi il faut être vigilant car, si Wallonie-Développements s'occupe essentiellement d'infrastructures, et notamment du problème que connaissent les différentes provinces, en terme de carence de zones industrielle pour toute une série d'entreprises, cet objectif étant tout à fait louable, je pense qu'il y a donc aussi des priorités à établir par rapport aux différentes intercommunales de développement économique pour le Gouvernement wallon. Il faut donc être vigilant maintenant pour que ces structures, dans leur propre sphère d'activités, fonctionnent et fonctionnent le mieux possible, dans un souci de qualité et d'efficacité de service pour les entreprises.

Par ailleurs, – et cela m'épargnera peut-être une question écrite –, je pense qu'il serait peut-être intéressant que l'on nous communique la composition de l'Agence de stimulation économique, ainsi que celle de Wallonie-Développements, en ce compris les noms des personnes qui composent cette institution, car je pense que ce serait une information intéressante pour les Membres de la Commission.

M. le Président. – La séance est levée.

– La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral se termine à 15 heures 28 minutes.

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

ADL	Agence de développement local
ALE	Agence locale pour l'emploi
APE	Aide pour l'emploi
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CNT	Conseil national du travail
DISP	Dispositif d'insertion socioprofessionnelle
CWESMA	Conseil wallon de l'économie sociale marchande
EFT	Entreprise de formation par le travail
ETP	Équivalent temps plein
Feder	Fonds européen de développement régional
FFC	Fonds formation de construction
FGTB	Fédération générale des travailleurs belges
Forem	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
IPCM	Institut provincial des classes moyennes
MAC's	Musée des arts contemporains
MET	Ministère de l'équipement et des transports
OISP	Organisme d'insertion socioprofessionnelle
ONSS	Office national de sécurité sociale
PIB	Produit intérieur brut
PTP	Programme de transition professionnelle
PST	Plan stratégique transversal
SPCFS	Société de promotion du circuit Spa-Francorchamps
ULg	Université de Liège